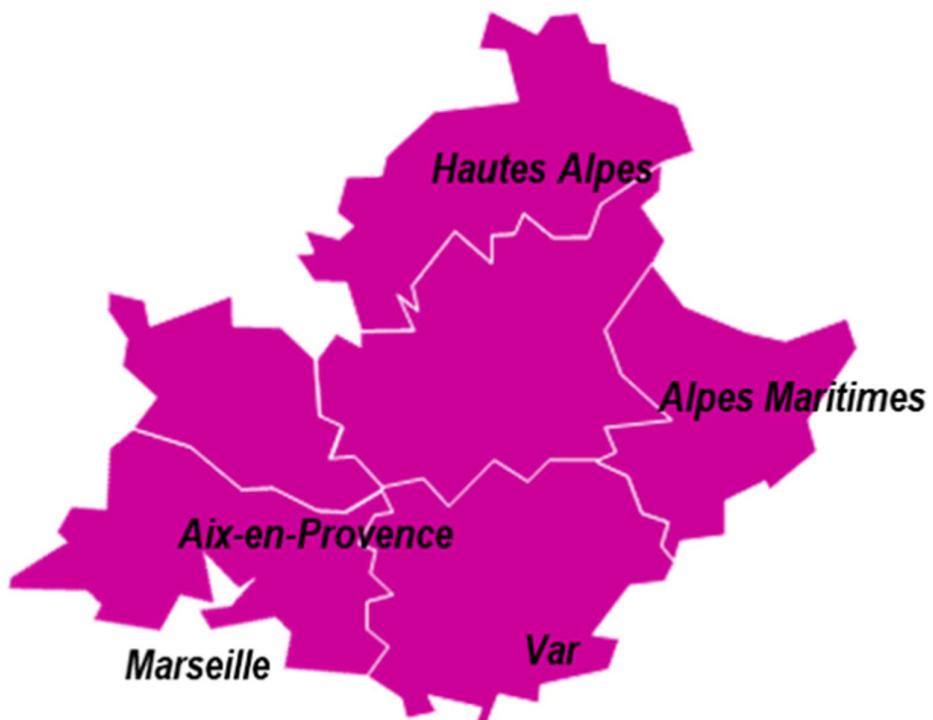


RAPPORT D'ACTIVITES 2024

REGION SUD EST



- Introduction page 1
- GROUPE LOCAL DU PAYS D'AIX EN PROVENCE page 3
- GROUPE LOCAL DES HAUTES ALPES page 13
- GROUPE LOCAL DE MARSEILLE page 23
- GROUPE LOCAL DE NICE page 56
- GROUPE LOCAL DU VAR page 58
- RAPPORT FINANCIER 2025 page 64

INTRODUCTION

L'année 2024 a été marquée par un durcissement de la réalité pour les personnes étrangères avec l'adoption de la loi du 24 janvier 2024. Ce texte souligne une réelle baisse des droits avec comme corollaire la banalisation d'un discours raciste et xénophobe décomplexé. En France, comme en Europe et dans l'ensemble du monde, on a assisté à la montée de l'extrême droite, soulignant notre échec dans la promotion d'une société plus juste et égalitaire.

Comme les personnes étrangères et comme toutes les personnes attachées à la démocratie et à la défense des droits humains, les bénévoles de la Cimade ont subi de plein fouet ces revers et certains se sont démobilisés, perdant espoir dans l'avenir. D'autres majoritairement ont continué la lutte.

En 2024, les groupes locaux de La Cimade se sont mobilisés en maintenant leurs permanences pour continuer à témoigner de la réalité des parcours migratoires et accompagner les personnes étrangères dans leur parcours de régularisation, quand cela est encore possible. Un effort important a également été porté sur les actions de sensibilisation.

Dans ce contexte de plus en plus hostile avec un droit de plus en plus restrictif, le Conseil régional a continué avec l'appui de ses deux salariées à animer la région et à faire vivre la réflexion régionale, l'objectif étant d'appuyer les groupes locaux. Il s'est réuni régulièrement permettant un échange entre les représentants des groupes locaux et pointant les dysfonctionnements qui pénalisent notre activité et interrogent sur le respect des objectifs de notre projet associatif et des principes de notre charte déontologique.

Toutefois, le contexte et une réelle difficulté à maintenir le dialogue entre nous ont provoqué une crise qui s'est manifestée par le retrait des deux salariées en fin d'année 2024, crise encore d'actualité.

Rapport d'activité du Groupe Local de La Cimade du Pays d'Aix

L'activité du groupe local s'est surtout développée en 2024 autour d'actions régulières réparties en 6 thèmes principaux :

1. Accueil et accompagnement des étrangers dans leurs démarches administratives :
 - 1.a en ville
 - 1.b en détention
 2. Défense des droits des femmes étrangères
 3. Communication
 4. Actions de sensibilisation
 - 4.a vie associative
 - 4.b milieu scolaire
 5. Suivi des audiences de la Cour d'appel
-

En 2024, le Groupe local du Pays d'AIX a continué à se montrer actif et dynamique :

- Le nombre d'adhérents a progressé passant de 73 en 2023 à 87 en 2024.
- Les réunions se sont tenues très régulièrement à un rythme mensuel en dehors des périodes de congé.
- Il a poursuivi ses activités, voire les a amplifiées malgré un contexte hostile marqué par l'adoption d'une nième loi plus répressive et consacrant une nouvelle chute des droits des personnes étrangères dans un contexte de banalisation du racisme et de la xénophobie.

1. Accueil et accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches administratives :

1.a l'accueil et l'accompagnement déployé en ville

Cette activité est réalisée dans le cadre d'ACCES structure informelle au sein du groupe local, qui réunit environ 20 bénévoles, parmi lesquels 5 à 7 étudiants en Droit, qui sont au préalable des observateurs et apportent un savoir-faire très utile. Le recrutement de personnes actives ou jeunes retraités a apporté de nouveaux équipiers (e) apprécié (e)s.

Un réseau WhatsApp dédié est très utilisé pour établir relations et collaborations entre les bénévoles.

Un « bureau » de 6 personnes gère l'organisation du groupe. IL se réunit environ une fois par mois et échange fréquemment via le WhatsApp d'ACCES. Il a perdu cette année une bénévole remarquable,

Elisabeth, décédée en septembre des suites d'une grave maladie. Ce « bureau » est occasionnellement renforcé par la présence d'un intervenant en prison. Cette relation doit être maintenue et approfondie

Le groupe ACCES se réunit au moins fois par trimestre pour faire le point des dossiers en difficulté et des questions pendantes (permanences, formations, etc....). L'accès aux formations proposées par La Cimade régionale, ESPACE ou la CICADE est partagé le plus équitablement possible en fonction des besoins. Les bénévoles d'ACCES regrettent que l'accès aux formations d'ESPACE devienne de plus en plus difficile et souhaitent qu'ESPACE soit plus soutenu par le groupe régional.

La permanence téléphonique a permis de répondre aux questions des demandeurs et de les répartir entre les permanences disponibles. Le nombre d'appels pour 2024 : 1085 (à quelques appels près), soit une moyenne de 90 appels par mois. Le temps consacré à chaque appel est très varié : de quelques minutes pour juste donner les dates des prochaines permanences, à une demi-heure ou plus, notamment quand la personne est éloignée et ne peut pas venir à une permanence.

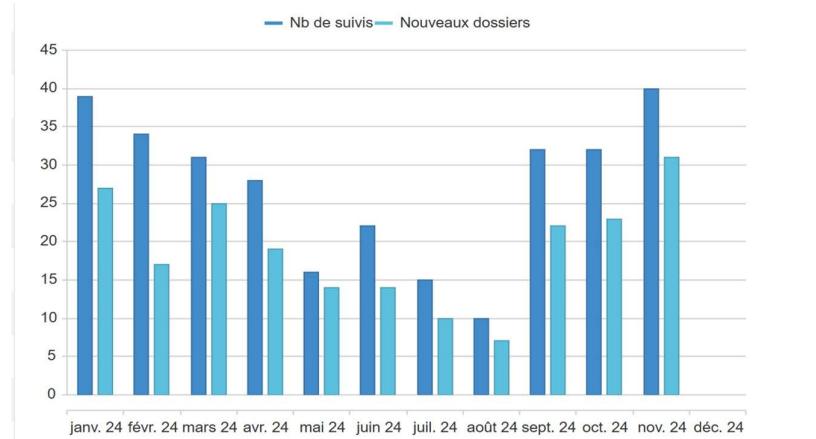
Quatre permanences en présentiel d'une demi-journée sont assurées chaque mois, dont la gestion est assurée par un bénévole responsable :

- 1er et 3ème samedi du mois 9h-12h au Centre Social de l'Horloge
- 2ème vendredi du mois 14h-17h au Centre Social de l'Horloge
- 4ème samedi du mois -9h-12h au Temple d'Aix

Les demandeurs sont reçus sans rendez-vous par une équipe de 4 à 6 accueillants, répartis en deux salles ; un débriefing global a lieu à la fin de la permanence. L'accueil concerne à la fois les demandeurs d'asile et les demandeurs de titres de séjour. Ces permanences permettent un premier contact avec chaque demandeur qui est ensuite suivi par un binôme de bénévoles : rencontres pour comprendre au fond chaque situation, aide au montage des dossiers et dans les difficultés de la dématérialisation, accompagnement en sous-préfecture ou préfecture, à la SPADA, etc...

Le compte-rendu des permanences et les dossiers sont saisis sur l'outil national SAAM.

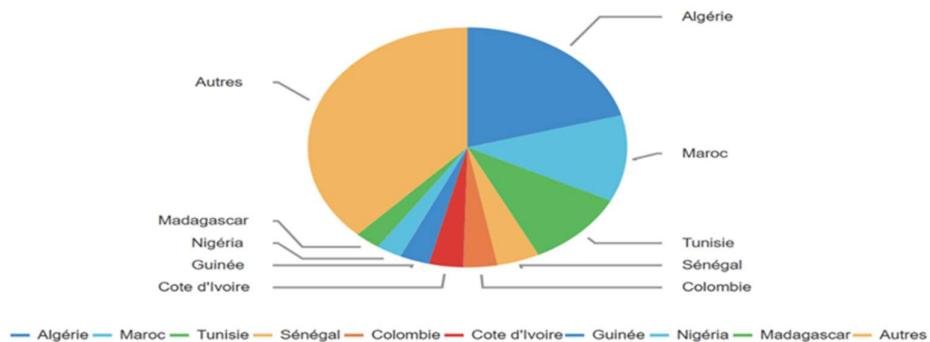
Evolution du nombre de suivis par mois



A noter, que comme partout l'accès à la Préfecture/sous-préfecture est devenu pratiquement impossible cette année. L'accès en personne à la sous-Préfecture d'Aix a été cependant temporairement possible tôt le matin. Ces difficultés sont aggravées par la mise en place de la dématérialisation. Une rencontre avec l'administration sous-préfectorale a permis d'aborder la question de blocages ou de difficultés rencontrées.

Bilan des accueils réalisés en 2024 : En première visite, en présentiel environ 229 personnes accueillies (229 dossiers créés dans SAAM, avec 327 suivis, mais certainement bien plus). IL est résumé dans le document sous pptx joint à ce rapport. A souligner, la convergence des problématiques entre les accueils des permanences et le suivi en prison.

Répartition par pays d'origine



Répartition par demande-problématique

Demande-Problématique	Nb de demandes	Répartition
Total	241	100 %
S11 - Première demande titre séjour	87	36 %
S21 - Renouvellement titre de séjour temporaire ou APS	38	16 %
S99 - Autre - Séjour	16	7 %
S51 - Regroupement familial - séjour	11	5 %
S81 - Nationalité/ Naturalisation - séjour	10	4 %
A99 - Autre - Asile	10	4 %
X00 - Non renseigné	7	3 %
A01 - Accès à la demande d'asile (délai d'enregistrement)	6	2 %
S82 - Nouvelle demande - séjour	6	2 %
Autres	50	21 %

Une petite équipe a décidé d'intervenir ponctuellement dans les centres sociaux afin d'apporter des informations sur les conditions de la régularisation et les aspects les plus importants des récentes

modifications législatives. Cette démarche pédagogique a été appréciée par les travailleurs sociaux, mais elle a accueilli un public moins nombreux qu'espéré. La discussion est en cours sur la portée et la continuation de cette initiative

Les débriefings avec la Chargée de Projet régionale -CPR chargée des questions juridiques-, ont eu lieu tous les mois en début d'année et ont été très appréciés et très utiles. Les bénévoles ont souligné leurs besoins d'appui sur des points juridiques et leur déception que le Conseil Régional ait décidé de réduire la périodicité de ces debriefings.

Pour l'équipe Accès, il est indispensable de continuer à accompagner les bénévoles impliquées dans les permanences. L'aide apportée aux personnes étrangères est au cœur de leur engagement à la Cimade.

La question de la formation est centrale ainsi que de l'appui juridique des bénévoles apportées par la CPR, au-delà de l'accès à Cimadoc's qui constitue une aide précieuse au travail au quotidien comme l'accès à la liste séjour animée par les juristes du siège.

1.b l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères en détention

La Cimade intervient au sein de deux établissements locaux :

- Au Centre Pénitentiaire d'Aix Luynes, établissement accueillant des hommes majeurs ou mineurs, prévenus et condamnés à de courtes peines : 1 436 places prévues et plus de 2 000 détenus accueillis.
- Au centre de détention de Tarascon, établissement pour peines de 650 places.



Quelques repères sur l'activité conduites par les 3 bénévoles intervenant actuellement dans ces établissements :

Au total, sur les deux établissements, ce sont 170 personnes qui ont été accompagnées par les bénévoles et près de 350 entretiens qui ont été conduits.

56% des personnes rencontrées sont originaires du Maghreb dont 57% de l'Algérie. Viennent ensuite l'Afrique subsaharienne avec une forte présence de personnes issues du Nigeria, la Turquie et l'Europe de l'Est.

Sur Luynes, 78% des personnes rencontrées sont considérés comme en situation irrégulière au regard de la loi car dépourvues de titres de séjour. Beaucoup d'entre elles sont dépourvues, au moment de

leur incarcération, de titre de séjour et une autre partie a vu son titre de séjour arrivé à échéance lors de leur séjour en prison.

En 2024, quelques demandes d'asile (10) ont été initiés en détention avec l'appui de La Cimade en lien avec l'OFPRA et la Cour Nationale du Droit d'Asile, instance de recours contre les décisions de refus des demandes d'asile.

Les principales difficultés rencontrées en 2024 :

- Multiplication des Interdictions du Territoire Français -ITF- : aujourd'hui de manière quasi systématique, les juges prononcent en sus de la condamnation une ITF provisoire ou définitive. L'institutionnalisation de cette double peine est vraiment problématique et les modalités de recours hypothèquent le résultat d'une éventuelle démarche.
- Difficultés à se procurer copie des arrêtés préfectoraux portant obligation à quitter le territoire français -OQTF- induisant une difficulté à faire des recours auprès des Tribunaux administratifs, les arrêtés préfectoraux étant souvent notifiés en fin de peine ou à la levée d'écreu.
- La dématérialisation des dossiers de demande de titres de séjour : les détenus qui n'ont pas accès aux outils informatiques et sont contraints de faire des demandes de dossier papier auxquelles les Préfectures ne répondent pas. De même, les services de l'Etat ne délivrent plus de récépissé de dépôt de dossier...
- Une dégradation inquiétante de la santé mentale des personnes détenues étrangères, souvent isolées et privées de visite.
- Des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation souvent démotivés.

Les demandes d'asile (une dizaine), surtout des demandes de requérant après une procédure Dublin, ou des demandes de réexamen, sont rejetées ou encore en instance à la CNDA, avec des reports d'audience, dues aux difficultés d'extraction des prisonniers pour se rendre à l'audience à Paris.

Les demandes de titres de séjour envoyées aux différentes préfectures, surtout celles de Marseille, n'obtiennent aucune réponse malgré des rappels permanents de demande de « récépissés de demande de titre de séjour », prévus par l'article R.431-1 du CESEDA. Ces documents sont indispensables pour bénéficier d'aménagements de peine et prouver les capacités de réinsertion des détenus, ainsi que l'absence de « menace à l'ordre public ».

Ces dossiers de demande de titres de séjour, nécessitant des pièces d'identité récentes, servent de plus en plus aux préfectures pour obtenir les laissez-passer que les consulats des pays d'origine rechignaient, encore il y a peu, à délivrer en cas d'expulsion.

A Tarascon, comme à Salon, la répartition des compétences entre le PAD (Point d'Accès au Droit) et la Cimade, a été décidée en 2015 au cours d'une réunion entre la Cimade régionale et le SPIP. Elle réduit la compétence de la Cimade aux demandes de titres de séjour. Tous les recours contre les expulsions sont réservés au PAD, alors qu'ils deviennent la seule aide possible pour les étrangers en prison, avec des chances de plus en plus faibles de réussite.

Les demandes d'aménagement de peine sont traitées directement par les CPIP qui en informent rarement la Cimade.

Dans ces conditions, la poursuite des interventions de la Cimade à Tarascon est à étudier....

2. Actions en faveur de la défense des droits des femmes étrangères

Le groupe a engagé des actions multiples en 2024 :

- En participant à la demi-journée organisée à la MJC Prévert le 16 mars, et en collaboration avec la LDH et l'Eveil des mots, qui proposait des ateliers d'expression orale pour femmes.
- En se joignant aux actions organisées par les associations féministes aixoises à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, notamment en allant à la rencontre des étudiants de l'IAE avec Light 4 women, le 7 mars.
- En organisant avec le collectif des féministes aixois, le 27 novembre un colloque d'une journée sur le thème de l'Inceste, qui a eu lieu à la faculté des lettres. Cette Journée très relayée par les médias a été félicitée par le Conseil Régional PACA ainsi que par la Mairie d'Aix, la faculté et l'hôpital.

Le groupe est dynamique et a déjà en prévision des actions pour 2025 telles que des expositions et des conférences débat.

La préparation de la rencontre débat organisée en février 2025 sur les mutilations sexuelles féminines a occupé les réunions du 4eme trimestre 2024 :

- Définir les objectifs, recherche de partenaires déjà connus (LDH, GSF, Amnesty, ATMF) ou nouveau (UFM GAMS sud, association qui milite pour la disparition des mutilations sexuelles féminines à Marseille).
- Ensuite, recherches des contenus sur des sites fiables pour connaître l'ampleur du problème, les types de mutilations et leurs conséquences sur la santé sexuelle, reproductive et le psychisme des femmes et des fillettes, la juridiction pénale en France pour les auteurs, les mesures de protection des enfants et jeunes filles vivant en France, la protection par la demande d'Asile pour les enfants et jeunes femmes exposées à ces mutilations dans leurs familles à l'étranger. C'est à dire les droits internationaux de protection des personnes et des enfants.

Ces séances de préparation ont permis de vérifier les contenus et de les mettre en forme pédagogique. Un agenda des tâches diverses à accomplir a permis de réserver la salle trois mois avant et d'être prêtes pour la présentation le 1er Février 25 avec une diffusion par des associations en rapport avec des étrangères et les centres sociaux et culturels (CSC) et les CHRS.

Le groupe souhaite et œuvre pour être présent et actif lors des deux moments forts du calendrier annuel dédié aux femmes, les 8 mars et 25 novembre, pour rendre visibles les femmes étrangères. Il doit approfondir ses informations concernant les lieux à disposition sur la ville d'Aix pour les actions publiques afin d'être plus efficace.

Il envisage des partenariats avec des artistes pour des actions publiques.

3. Actions de communication

Elles se sont résumées à la diffusion régulière aux adhérents et sympathisants d'une lettre d'information annonçant nos réunions mensuelles, présentant nos différentes activités et relayant des

informations de niveaux national ou local. Des témoignages de situations rencontrées par les équipiers du groupe accueil, ainsi que des comptes-rendus d'audiences à la Cour d'Appel d'Aix, incarnent nos combats. Toujours pas de visibilité sur les réseaux sociaux.

4. Actions de sensibilisation

4. a Vie associative

En 2024, le Groupe local a eu une vie associative intense et s'est réuni de manière régulière au cours de l'année, invitant à cette occasion des structures intervenant auprès des personnes étrangères sur des thèmes particuliers (les salariés agricoles, l'appui psychologiques aux réfugiés...) ou a organisé des débats sur des questions d'actualité (la question israélo palestinienne ou les raisons du vote RN...)

Pour mémoire, La Cimade du Pays d'Aix participe à deux collectifs :

- Celui contre les idées et les violences de l'extrême-droite qui associe de nombreux partenaires (partis, syndicats et associations) qui a travaillé sur des fiches argumentaires pour déconstruire les idées du RN, mais qui a été à l'origine d'actions dans l'espace public. Par exemple en juin 2024, La Cimade du Pays d'Aix s'est joint au mouvement national associatif, syndical et populaire pour alerter l'ensemble de nos concitoyens sur les dangers extrêmes que provoquerait une victoire du RN et de ses alliés aux prochaines législatives.
- Le Collectif Justice et Paix au Proche Orient et le nécessaire soutien au peuple palestinien. La Cimade a appelé à manifester régulièrement pour appeler à la paix et condamner les massacres.



Le 18 juin 2024, Des Jeux Olympiques se sont déroulés à Aix-en-Provence dans le parc Vilers pour célébrer la Journée Mondiale des Réfugiés : un moment de partage, de joie et d'amitié.



4.b en milieu scolaire

2024 a été une année moins active que les années passées en milieu scolaire.

Nous avons besoin de relancer les établissements scolaires par du phoning et des rencontres avec les enseignants.

Les interventions se sont bien déroulées et nous avons reçu un très bon accueil de la part des équipes enseignantes et des élèves toujours curieux et émus par les trajectoires et les vies des personnes migrantes :

- Lycée Zola, Aix : Intervention avec une personne migrante ; 60 élèves.
- Lycée Martin Bret, Manosque : fims, photolangages... 180 élèves sur deux journées.

5. Actions de suivi de la Cour d'Appel – Juge des libertés et de la Détenion

Des Cimadiens et des Cimadiennes se sont rendus aux audiences en appel que les retenus peuvent déclencher après la décision du Juge de la Liberté et de la Détenion -JLD- de les maintenir en Centre de Rétention Administrative -CRA-.

Les conclusions de ces audiences se sont durcies et n'ont donné lieu qu'à très peu de décisions de remise en liberté.

Nous avons assisté, impuissants, à des prolongations faisant suite à de précédentes prolongations, ainsi qu'à des transferts systématiques de la prison (pour détention de shit ou violences familiales = menaces à l'ordre public), au centre de rétention, puis départ.

Les OQTF ont souvent été doublées d'IRTF.

Depuis Septembre les audiences se font par Visio c'est à dire que le retenu et /ou la représentante de la sous-préfecture et/ou leur avocate sont physiquement dans un local du CRA, alors que la juge procède aux audiences en étant à la Cour d'Appel d'Aix, avec l'interprète, et/ou l'avocate.

Cette transmission en direct génère des « blancs » et des absences spontanées de réponses, limite les questions des différents acteurs et expédie le temps consacré à l'audience.

Le temps de passage d'un retenu lors de ces audiences est passé de 8 /10 mn à 3 mn ; beaucoup d'entre eux ne se présentent plus à l'audience.

Notre pays teste dans un premier temps, la justice « digitale » auprès des démunis, puisque nous avons entendu dans les couloirs du palais que cette procédure allait être à terme appliquée à toutes les juridictions.

Plusieurs membres de ce groupe l'ont quitté parce que les émotions et le sentiment de tristesse et d'inutilité les ont submergés.

Nous nous rendons dorénavant à la cour d'appel 1 à 2 fois par mois.

Nous envisageons de prendre contact avec radio ZAI pour réaliser des podcasts à partir des témoignages collectés, ces 3 dernières années.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

GROUPE LOCAL DES HAUTES ALPES

L'année 2024 a été marquée par le vote de la loi Asile et Immigration et par la mise en place des 1^{ères} mesures d'application : aggravation des conditions d'accueil des personnes étrangères, de nombreux refus de titres de séjour avec OQTF, IRTF voire assignation à résidence ; dégradation de l'accueil aux guichets de la Préfecture. Cependant, la condamnation de la France par la CJUE a permis dès le mois de février une amélioration à la frontière puisque Mineurs non accompagnés et Demandeurs d'asile y ont été orientés vers les services compétents à Gap et à Marseille au lieu d'être refoulés vers l'Italie. Mais à la fin de l'année, les changements de gouvernement et les nouveaux décrets ont à nouveau tendu la situation et renforcé les contrôles à la frontière.

Une autre gouvernance

Lors de l'Assemblée Locale en janvier, il a été décidé de mieux partager les tâches et les responsabilités entre les équipiers bénévoles du groupe local.

- à partir des différents pôles (secrétariat, trésorerie, animation-coordination, référents formation / juridique / local / sensibilisation / PAD / Atelier-papiers / FLE / MNA / téléphones...), un **tableau des tâches** a permis de répartir les responsabilités en insistant pour qu'il y ait chaque fois un binôme ;
- le « bureau » du GL devient **l'équipe de coordination** qui se réunit en visio tous les 15 jours (soit 19 réunions en 2024) et qui est ouverte à tous les adhérents ;
- la **réunion du Groupe Local** devient bimestrielle avec un thème précis de discussion et débat :

- le 13 janvier : l'assemblée locale sur *la loi Asile et Immigration et le Pacte Européen* présenté avec un diaporama et suivi d'un débat ;
- le 20 mars : *Enfermement ? Expulsion ? Les 1^{ers} effets de la loi Darmanin (et pas que...)* et voir quelles actions le groupe local pourrait mener pour en combattre les effets ;
- le 22 mai : *soirée Ukraine* avec les interventions de Stéphane Dubois, professeur d'histoire sur *Le conflit russe-ukrainien : Un essai de remise en perspective géohistorique* (en visio) et de France Terre d'Asile sur la situation des Ukrainiens dans les Hautes Alpes (leur présence et leur statut accordé) pour faire le point sur le désengagement de l'État et sur les actions que nous pouvons mettre en place : suppléer à ce manque ou/et porter un débat public sur cette situation ?
- le 23 octobre : *Accueillir et Agir à la Cimade*, pour une rencontre entre nouveaux et anciens adhérents afin de découvrir ou mieux connaître la Cimade : son histoire, son organisation, ses valeurs, ses objectifs (diaporama *Bienvenue à la Cimade* présenté par les 2 salariées régionales : Marie , DNR et Fanchon, CPR), pour présenter aussi nos

Le Dauphiné Libéré
Lundi 15 janvier 2024

Votre région

Alpes du Sud

175 exilés et leur famille aidés par la Cimade chaque année

Samedi 13 janvier, la Cimade tenait son assemblée générale, après un long débat sur la loi Immigration. Pour l'association, pas question de changer sa méthode, même si le Conseil constitutionnel ne s'oppose pas au texte proposé.

« C'est impensable d'entendre un discours comme ça », se mettre dans l'illégalité de la sorte », juge Patrick Marsache, président de la Cimade Hautes-Alpes. « Dire qu'on compte sur le Conseil constitutionnel pour saborder sa proposition, c'est une véritable provocation et de la connivence. » Nos missions sont très différentes selon les villes », explique Patrick Marsache. « À Briançon, nos adhérents vont surtout accueillir les réfugiés qui arrivent de l'étranger, tandis qu'à Gap, nous nous concentrerons plus sur les demandes d'asile et de titres de séjour à la préfecture. »

La Cimade tient aussi des activités de sensibilisation pour le public sur le parcours des migrants. Photo Le DL/Léo Dubois

texte « catastrophe », mais aussi par une activité continue de sensibilisation et de combat. « Nos missions sont très différentes selon les villes », explique Patrick Marsache. « À Briançon, nos adhérents vont surtout accueillir les réfugiés qui arrivent de l'étranger, tandis qu'à Gap, nous nous concentrerons plus sur les demandes d'asile et de titres de séjour à la préfecture. »

Un engagement sur tout le territoire, mais avec une présence toujours plus forte de l'association, composé de membres de Gap, de Briançon, mais aussi du Buëch ou même Sisteron, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Car la situation n'est pas présente de s'améliorer, selon la Cimade. « Malgré un plus fort débroussaillage, une diminution de migrants tentant de rejoindre les Hautes-Alpes chaque jour. »

La crise d'hébergement n'a rien à voir avec la situation des réfugiés. « Tous ces migrants ont été accueillis et sont dans des conditions très meilleures que celles d'il y a deux ans », assure Patrick Marsache. « Le nombre de personnes que nous avons aidées cette année n'a pas beaucoup varié par rapport à 2022. Il reste de 175 exilés, sans compter leur famille. »

La Cimade a accueilli les demandeurs d'asile et de titre de séjour durant les permanences

différentes activités et partager l'actualité du département et au-delà. Cela a été l'occasion de se rencontrer, partager nos expériences, donner nos idées, débattre et s'organiser pour agir ensemble.

- **Le Conseil Régional** de La Cimade Sud-Est a décidé de se décentraliser et de faire ses réunions dans les différents groupes locaux ; ce fut le cas à Gap le 5 décembre : plusieurs adhérents ont donc pu assister aux travaux du Conseil ou prendre part au déjeuner dans la salle du Temple.

Sensibiliser un public varié

Jeu Parcours du Migrant à Trescléoux (28 janvier)

Intervention au Lycée Agricole Agricampus de Gap (Journée internationale du bien-vivre le 16 mai) avec Tous Migrants : un groupe d'élèves a choisi la thématique « sensibilisation sur le racisme ». Avec Tous Migrants, les élèves et les enseignant.e.s, nous avons organisé 3 ateliers :

- le Parcours du Migrant avec le jeu de la Cimade ;
- un atelier animé par les élèves : lecture et mise en scène de leurs textes sur le racisme et l'accueil de l'étranger ;
- informations et débat sur les préjugés avec projection de vidéos



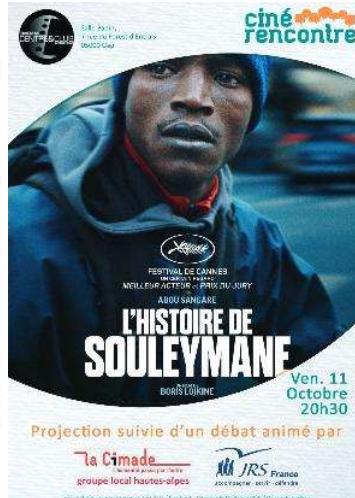
Séances de cinéma

- *Shadow Game* pour illustrer le passage des frontières en Europe vécu par des jeunes migrants comme un jeu de rôle grandeur nature (AG du 13 janvier)
- Ciné-débat au cinéma Le Club *La tête froide* de Stéphane Marchetti (10 février) avec le réalisateur. La Cimade et Tous migrants ont permis d'enrichir les échanges avec les spectateurs et les panneaux de la Commémor'action ont été exposés.
- Soupes et Bobines à Eyguians *Afghanes : paroles de femmes* (8 mars)
- Invitation des apprenants du FLE à la projection du film *L'Armée du crime* de R. Guédiguian (24 mars)
- Ciné-rencontre aux cinémas de Laragne (9 octobre) et Le Club - Badin à Gap (11 octobre) : *L'Histoire de Souleyman* de Boris Lojkine a introduit le débat sur la situation dans les Hautes-Alpes, en particulier sur la problématique du travail et des titres de séjour.

Migrant'Scène

Salle des Fêtes de Thèze (22 novembre) et Café des Familles à Gap (23 novembre) :

- film *Je ne sais pas où vous serez demain*, documentaire sur le Centre de Rétention Administrative de Marseille : entretiens entre une médecin généraliste et des hommes enfermés ;
- lecture théâtralisée du Tourniquet par Anne et Philippe Gastine *Derniers jours en France d'un migrant*, témoignages sur les audiences du juge qui autorise l'enfermement des étrangers en CRA.



Stands Cimade

C'est l'occasion de faire connaître à d'autres publics notre association :

- le 16 mai au Lycée agricole, stand avec Tous Migrants dans le hall pour les autres élèves et les adultes ;
- le 7 juillet pour la Fête de la Paix dans le Parc de Charance à Gap
- du 28 novembre au 2 décembre dans le cadre du Marché de Noël Solidaire organisé par l'ASPAL et Artisans du Monde dans les salles du diocèse à Gap.

Se mobiliser et revendiquer pour l'égalité des droits et pour une politique migratoire en faveur de l'accueil et de l'hospitalité

La Cimade 05 s'associe fréquemment à d'autres associations (JRS-Welcome, Tous Migrants, Mapemonde, Collectif des Réfugiés Haut-Alpins, Chemins Pluriels, Secours Catholique, France-Terre

d'Asile, Réseau Hospitalité, Toutes pour Une, LDH, syndicats, etc.) pour organiser des moments forts de mobilisation et de revendications.

700 manifestants dans les Hautes-Alpes **contre la loi Asile et Immigration** (21 janvier). À Gap, Les prises de paroles ont permis de préciser les différents points de la loi, les interventions étaient ciblées, les lieux étaient choisis en lien avec le contenu de l'intervention et permettaient de ponctuer le défilé. Nous sommes intervenus devant la Préfecture (asile et titre de séjour) et devant la Maison d'Arrêt (CRA). Distribution de 150 guides *Lutter contre les préjugés sur les migrants.*

Commémor'aktion: 8 jours de mobilisation à Briançon en hommage aux mort.es des frontières (3-11 février) avec un temps fort le 6 février sur le Pont de la Rue Centrale et l'inauguration d'un cairn

mémorial qui n'a pas résisté à la volonté du maire de Briançon d'invisibiliser les personnes décédées.

Grande Maraude Solidaire à Montgenèvre (16 mars) : comme chaque année, La Cimade était à cette journée de mobilisation pour dénoncer la militarisation de la frontière et ses conséquences. Les Alpes françaises, ça résonne loisirs, randonnées et sports d'hiver... mais aussi frontière. Chaque année des femmes, hommes et enfants entreprennent la traversée, parfois au péril de leur vie. En 2023, trois décès ont eu lieu entre juillet et octobre. Chaque nuit, des maraudeurs et maraudeuses, montagnard.e.s aguerri.e.s, s'organisent pour aller à leur rencontre et leur porter secours. Ce jour-là, pour la cinquième année, nous étions tou·te·s invité·es à une grande maraude solidaire en soutien aux personnes exilées : « *Désarmons les frontières – Résistons à bras ouverts !* ».

Rencontre associations et Préfecture (29 mars) : avec le Collectif des réfugiés haut-alpins, le Réseau Hospitalité, JRS Welcome et Mapemonde, nous avons rencontré le Secrétaire Général et les responsables du guichet étrangers pour dénoncer les « irrégularités » dans les pratiques préfectorales et la posture souvent inacceptable du bureau d'accueil des personnes étrangères.

Hautes-Alpes

Plus de 600 personnes mobilisées contre la loi Asile et Immigration

Alors que le Comité constitutionnel doit se prononcer le 25 janvier sur la régularité de la loi Asile et Immigration, plus de 600 personnes ont défilé dans les Bouches-Alpes pour demander la censure du texte dimanche 21 janvier.

► La loi doit être censurée ►

« Je travaille, mais je

— va à l'école mais pour avoir des papiers c'est très compliqué.

— J'aurai demandé de lire un sujet en décembre 1952, et je n'aurai pas pu faire la communication à l'heure des résultats. Cela m'a empêché d'obtenir le diplôme. Cela m'a empêché de faire des études supérieures et de devenir un véritable éducateur. Ainsi, je n'ai pas pu faire ce que j'aurais pu faire si j'avais pu faire ce que j'aurais pu faire.



À la suite de "l'appel des 301", plus de 800 personnes sont mobilisées dans les Québécois. Alors il est à faire pour nous d'accompagner la loi Asile et Immigration, meilleure loi pour une

Il étaient entre 100 et 150 à Briançon



Le cortège s'est réuni au fin de matinée devant le musée
municipal du LSJ.

Bénié devant la place du marché ouvert à Briançon ce dimanche en fin de matinée, entre 300 et 150 opposants à la loi sur les énergies renouvelables ont manifesté contre la privatisation du réseau, basée par un décret décreté par le ministère de l'Énergie, de la

est manifesté contre la vulgarisation du texte, mais par un discret espace inter, le rassemblement



Conférence débat avec Serge Slama, Professeur de Droit public, Université de Grenoble (30 mai) sur *La Loi immigration, un pouvoir de nuisance augmenté ?* à la Cinémathèque de Montagne à Gap précédé d'une après-midi de travail.

Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes (25 novembre). Lecture de la déclaration de La Cimade devant le Tribunal de Gap : « *Aujourd'hui, en France, les femmes migrantes victimes de violences ne sont pas protégées, ni même écoutées ou encore crues. Il est temps d'agir ! Quand on est victime de violences, porter plainte est un droit* »

Soirées festives organisées par le Collectif des Réfugiés Hauts-Alpins à l'Impro (23/03) et au Centre Diocésain (14/12).

Œuvrer pour une société inclusive

Ateliers d'apprentissage du français

Les ateliers de FLE / ASL ont été progressivement mis en place depuis 2020 sous la double coordination Cimade - Secours catholique (notons l'arrivée de Wielfried, nouveau salarié du S.C.). Ils sont gratuits et ouverts à tous de façon inconditionnelle et la présence d'enfants est possible si elle est compatible avec le bon déroulement des cours.

En 2024, nous avons mis en place un accueil en 2 temps : au début de chaque séance, accueil de tous, puis accueil individuel des nouveaux avec un repérage des niveaux de langue, l'intégration dans un cours se faisant la fois suivante.

Les cours ont lieu sur 3 créneaux : mardi de 17h30 à 19h ; vendredi de 18h00 à 19h30 ; samedi de 10h à 11h30 (cours réservé aux scolaires). A chaque séance, nous proposons au minimum 3 cours collectifs de niveaux différents et si besoin, nous proposons des cours individuels en particulier pour les ALPHA

Une équipe de 13 bénévoles-formateurs assurent les cours mardi (7), vendredi (4) et samedi matin(2). De plus, 2 bénévoles accueillent les apprenants ½ h avant les cours et assure la plus « juste » répartition dans les cours et la prise en charge des enfants au besoin.

111 séances ont eu lieu pour 50 apprenants (dont 35 sont venus plus de 2 fois)

Des réunions d'équipe ont eu lieu tout au long de l'année (23/01 ; 13/02 ; 11/06 ; 13/09) :

- élaboration d'un planning de thèmes à aborder tout au long de l'année de manière transversale : l'objectif de ces points réguliers est d'affiner et d'harmoniser les pratiques des formateurs pour répondre au mieux aux attentes des apprenants ;
- travail autour de l'accueil et de l'évaluation ;



Samedi 14 décembre à Gap - A partir de 16h00
Centre diocésain, 1 cours Ladouceur
en face du laboratoire médical
Salle saint François

Soirée festive
Organisée par le collectif
des réfugiés hauts-alpins

au profit du Refuge Solidaire de Briançon



Musique
Goûter et repas
Prix libre



Collecte de cadeaux pour le Refuge
Pensez aux enfants mais aussi aux
adultes !

- la méthode « Café international » a été retenue comme outil de référence pour les apprenants niveau A1. Chaque formateur a un exemplaire de cette méthode. D'autres outils ont été achetés pour les publics alpha ;
 - les séances sont suspendues pendant les 2^{èmes} semaines des vacances scolaires et des temps de cours ont été maintenus « à la demande » en juillet et août à la bibliothèque de Gap ;
 - ces réunions d'équipe sont aussi l'occasion de s'informer sur les politiques migratoires, les conséquences sur l'apprentissage du français et sur le positionnement déontologique de nos 2 associations, Secours Catholique et Cimade.

2 temps conviviaux

- Repas festif de fin d'année scolaire (5 juillet)
 - Repas festif de Noël (20 décembre)



temps culturels pour les apprenants

- film « *L'armée du crime* » de Robert Guédiguian (24 février)
 - festival théâtre de rue : *Toustes Dehors (enfin) !* (31 mai -2 juin)

Accompagner les personnes migrantes

L'antenne de Briançon

Permanences au Refuge Les Terrasses Solidaires, 3 fois par semaine : réunion d'information sur l'asile et l'installation en France. Un point Cimade le WE pendant la permanence accueil, si nécessaire.

Actions interassociatives : La Cimade participe à un groupe signal sur les urgences OQTF avec Tous migrants , la Mapemonde et le Refuge. Elle participe aussi aux réunions qui construisent des projets de mobilisation sur le nord du département et aux distributions de tracts au marché pendant les vacances de février pour promouvoir l'accueil dans le Briançonnais.

Bilan des Ateliers « papiers » 2024

Tous les mercredis de 14 h à 16 h Salle Dum'Art à Gap, un temps pour partager et échanger sur les questions de papiers, avec des conseils d'orientation ou des possibilités de rendez-vous.

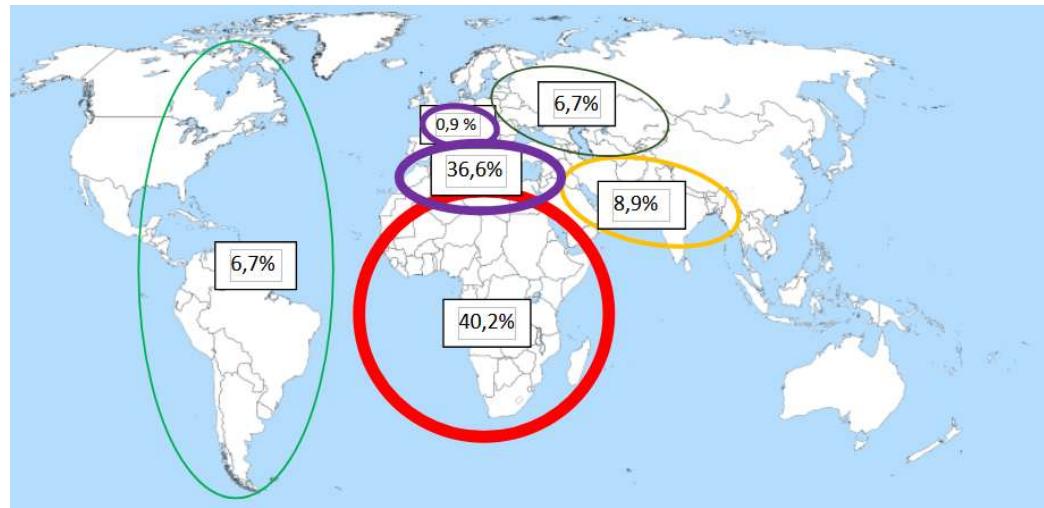
Fin août, organisation d'un accueil des nouveaux bénévoles avec le diaporama *Bienvenue à la Cimade*. Et en septembre, lancement de la **Maison Soleil**, temps convivial le mercredi de 16h à 18h dans une autre salle.

En 2024, nous avons fonctionné pendant **50 mercredis** (comme en 2023). **Environ 227 personnes exilées** (*175 en 2023*) sont venues (sans compter des accompagnants et les enfants) représentant **334 contacts** (*315 en 2023*), les personnes revenant près de 1,5 fois en moyenne. On compte **un petit plus d'hommes que de femmes**.



Origine : Les nationalités se répartissent ainsi

33	14,7%	Algérie	5	2,2%	Turquie		
20	8,9%	Côte d'Ivoire	4	1,8%	Brésil		
13	5,8%	Afghanistan	4	1,8%	Russie		
13	5,8%	Guinée	3	1,3%	Congo		
11	4,9%	Albanie	3	1,3%	Iraq		
11	4,9%	Kosovo	3	1,3%	Soudan		
10	4,5%	Arménie	3	1,3%	Sierra Leone		
9	4,0%	Maroc				2024	Rappel 2023
9	4,0%	Nigeria					
9	4,0%	Tunisie			Afrique	40,2 %	46,5%
8	3,6%	Cameroun			Méditerranée	36,6%	25,8%
6	2,7%	Sénégal			Asie	8,80 %	6,30 %
5	2,2%	Éthiopie			Amérique	6,70 %	5,70 %
5	2,2%	Mali			Ex-URSS	6,70 %	15,7%
Les autres pays sont représentés par 1 ou 2 personnes				Union Européenne	0,90 %		



Questions et problématiques

Les questions ou les problèmes les plus fréquents en % des personnes concernées (une personne peut avoir plusieurs problématiques) :

	2024		2023	
Titres de séjour	48%	104	65%	113
Travail	21%	45	26%	46
Mariage, PACS, réunification ou regroupement familial	13%	29	20%	35

Asile	10%	21	18%	31
OQTF, assignations à résidence, expulsions	10%	21	9%	15
Divers	7%	16	7%	24
Santé	7%	14	7%	12
Nationalité	6%	12		
Mineur	6%	12		
Problème avec la Préfecture	4%	8		

(Bases de classements différentes entre 2023 et 2024)

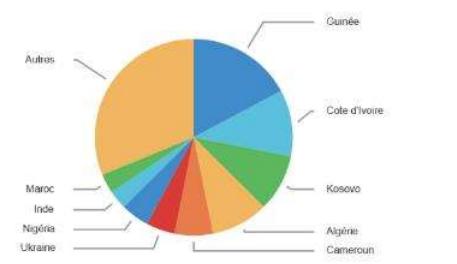
Permanences D.A.

À Gap, la permanence Demandeurs d'Asile au Point Justice a fonctionné toute l'année 2 fois par semaine, les mercredis matin et vendredis après-midi. Au total 76 demi-journées de permanences pour 149 rendez-vous pour une centaine de personnes suivies dont 49 nouveaux dossiers. 11 équipiers bénévoles Cimade ont accompagné les personnes depuis le 1^{er} accueil et la prise de rendez-vous au GUDA jusqu'à l'entretien à l'OFPRA, voire même jusqu'au recours à la CNDA. La permanence permet aussi de faire des recours auprès du TA contre les OQTF (prise de contact avec des avocates et aide à la constitution du dossier).

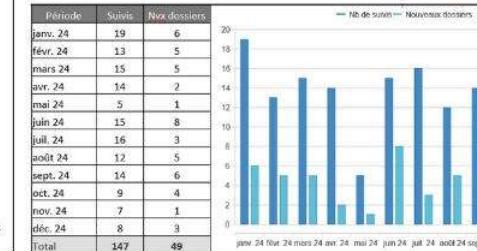
Si le nombre de dossiers a un peu diminué d'une année à l'autre, les nationalités des personnes ont évolué : l'Afrique de l'Ouest francophone (notamment la Guinée et la Côte d'Ivoire) et anglophone représente toujours près de 50 % des accueils mais les demandes venant de pays européens (en particulier le Kosovo et l'Ukraine) augmentent de manière significative.

Nationalité	Nombre dossiers
Guinée	11
Côte d'Ivoire	7
Algérie	6
Kosovo	6
Cameroun	4
Nigeria	3
Ukraine	3
Afghanistan	2
Bangladesh	2
Inde	2
Irak	2
Maroc	2
Turquie	2
Arménie	1
Bénin	1
Burkina Faso	1
Erythrée	1
Espagne	1
Mali	1
Maurice	1
Mongolie	1
Pakistan	1
Sénégal	1
Sierra Leone	1
Togo	1

Répartition par pays d'origine



Demande-Problématique	Nombre de demandes
A01 - Accès à la demande d'asile (délai d'enregistrement)	35
A02 - Dublin - asile	2
A03 - Conditions d'accueil - asile	3
A04 - Examen de la protection (OFPRA, CNDA) - asile	5
A99 - Autre - Asile	8
E11 - OQTF délai recours-30 jrs - Eloignement	2
S11 - Première demande titre de séjour	2
S15 - Demande d'abrogation OQTF/RTF + délivrance titre de séjour	1
S21 - Renouvellement titre de séjour temporaire ou APS	5
S51 - Regroupement familial - séjour	1
S52 - Nouvelle demande - séjour	3
S99 - Autre - Séjour	6



Rapport d'activités 2024 Groupe local de MARSEILLE

2024 : Une année de ruptures



21 janvier 2024- Manifestation contre la Loi Immigration

L'année 2024 a été celle de l'échec de notre plaidoyer commun contre la loi Immigration. Une « annus horribilis » pour tous les militants, mais plus particulièrement pour les équipiers des permanences d'accueil, au premier rang du conseil et de l'accompagnement des personnes étrangères. Ecouter les difficultés et les attentes, sans pouvoir orienter positivement dans les démarches face à une administration kafkaïenne et suspicieuse : une position intenable et décourageante pour la majorité des bénévoles, particulièrement ceux qui ne perçoivent pas assez clairement la portée politique du mouvement. L'équipe d'animation a dans cette optique renforcé l'accueil et l'intégration des « nouveaux militants » (voir Vie Associative)

Trois mobilisations unitaires en janvier, février et juin, de nombreux contacts inter associatif ont amené le groupe local à mieux s'insérer dans l'élan collectif contre les discriminations. Les liens avec la municipalité se sont renforcés.

En réaction contre le discours ambiant, les actions de sensibilisation ont été cette année particulièrement dynamiques. Une équipe s'est constituée pour assurer des interventions en milieu scolaire, le jeu pédagogique « Parcours de migrants » a été animé huit fois, l'équipe d'observation des tribunaux s'est renforcée. Enfin, Migrant'scène a été un succès grâce au renfort de jeunes militant.es, avec une dizaine d'évènements bien accueillis. (Voir Sensibilisation)

BILAN DES DIFFERENTES ACTIVITES DU GROUPE LOCAL

L'accueil des personnes

L'accueil et l'accompagnement juridique des personnes étrangères s'effectue de différentes façons : l'accueil téléphonique et le traitement des mails, deux permanences en présentiel, sans rendez-vous, une permanence téléphonique en soirée, de nombreux rendez-vous donnés hors des temps de permanence, une rencontre des personnes à la prison des Baumettes, et enfin les réponses données aux nombreux mails reçus.

• L'accueil téléphonique

La mission première de l'équipe d'accueil téléphonique est l'écoute et l'orientation des personnes. Comme en 2023, nous avons assuré les permanences les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le dossier « Ressources » informatisé est régulièrement mis à jour et complété.

De huit bénévoles en début d'année 2024, l'équipe s'est réduite à 7 et aujourd'hui 6. Pour permettre de se remplacer et d'effectuer des tâches de secrétariat, il est nécessaire que nous soyons 8. Nous espérons que de nouveaux bénévoles viennent nous rejoindre.

- Nous avons répondu à environ 185 appels par mois, alors que nous étions à 230 en 2023. (les permanences ont été tenues 188 matinées, soit environ 32 permanences par mois, avec une baisse le mardi matin : absence de bénévole).

Sur l'année, nous avons répondu à 2230 appels. Leur répartition confirme la tendance des années précédentes : majorité des appels pour le séjour (1507), diminution des appels concernant l'asile (218) et légère augmentation des appels divers (505) : cours de français, mineurs isolés, femmes, Amoureux au ban, bénévolat, prison...).

- L'équipe téléphonique du jeudi soir, qui répond aux appels concernant le séjour, est composée de 4 à 6 bénévoles. Pour septembre : 22 appels, octobre : 33, novembre : 27, décembre 21.
- Nous avons également géré les commandes de papeterie et achats de diverses fournitures de fonctionnement du local.
- L'équipe est représentée toutes les semaines à la réunion de l'équipe d'animation du groupe local.

• Le traitement des mails

Depuis juillet 2023, les mails arrivés sur la messagerie Cimade sont traités par 4 personnes, à raison d'une semaine par mois pour chacune. Environ 200 à 300 mails sont traités chaque mois : beaucoup de demandes concernant le droit des étrangers par des concernés, par des travailleurs sociaux, par des tiers...

Mais aussi : échanges entre associations et sollicitations pour s'associer à des initiatives, signer des communiqués..., demandes d'interventions et de partenariat

• L'accueil « séjour »

La Cimade est de plus en plus sollicitée pour des renseignements d'ordre juridique, que ce soit lors de nos permanences d'accueil, par téléphone ou par courriel.

De nombreuses structures d'hébergement, des travailleurs sociaux du privé comme du public demandent des conseils sur l'opportunité de déposer une demande de titre de séjour ou sur la constitution des dossiers.

Dans l'introduction à la permanence du lundi, nous présentons désormais les effets de la loi du 26 janvier 2024 « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » qui ont un impact direct sur les personnes reçues, en particulier les exigences de niveau de français et la systématisation des OQTF, souvent assorties d'IRTF. L'extension à 3 ans de la validité des OQTF, avec effet rétroactif, suscite beaucoup d'inquiétudes ; certains participants, qui espéraient pouvoir déposer une nouvelle demande de titre de séjour, découvrent qu'ils doivent encore attendre. Nous sommes amenés à solliciter l'avis d'un avocat quand un dossier nous paraît risqué, ou à donner une liste de plusieurs avocats pour que les personnes concernées exercent un recours contre une décision d'OQTF.

Les délais de réponse de la Préfecture sont catastrophiques. Nos mails de réclamations ont rarement un effet. Les récépissés (ou attestations de prolongation d'instruction dans l'ANEF), suite à des premières demandes de titres de séjour, arrivent de plus en plus tardivement, quand il y en a. Ces retards concernent aussi les demandes de renouvellement de titres, y compris des cartes de résident. Il arrive de plus en plus fréquemment que la demande de renouvellement de récépissé soit refusée, au motif que le titre est en cours de fabrication, mais la personne n'est pas convoquée à la Préfecture pour le retirer. Ces délais entraînent de multiples ruptures de droits (perte d'emploi et donc de revenus, perte de droits sociaux, impossibilité de voyager...), créant un préjudice majeur pour les personnes qui se retrouvent alors en situation irrégulière. Certains demandeurs sont maintenus sous récépissés pendant des années.

La dématérialisation (via le site de l'ANEF) concerne désormais un très grand nombre de procédures. De nombreuses personnes sont dans l'incapacité d'accomplir ces formalités numériques, car elles ne disposent que d'un téléphone portable et n'ont ni ordinateur, ni la possibilité de scanner les multiples pièces justificatives demandées. Quand elles peuvent le faire, elles se heurtent à des difficultés techniques d'accès et à de très fréquents dysfonctionnements. Des dossiers sont clôturés dans l'ANEF sans motif. Le recours au Centre de Contact Citoyen, en cas de blocages répétés, aboutit de façon aléatoire : c'est un véritable parcours du combattant pour que le dossier soit repris en traitement par la Préfecture. Les demandes de renouvellement effectuées après le délai exigé (entre 2 et 4 mois avant l'expiration du titre) entraînent des retards accrus.

Nous dirigeons les personnes concernées vers des partenaires (centres d'appui, Destinations Familles...) pour faire les démarches numériques à leur place, mais ils sont débordés. Nous faisons parfois les démarches nous-mêmes pour dépanner.

A ces problématiques majeures, les questions posées relèvent des :

- Titres de séjour « salarié », malheureusement aucune demande ne rentre dans la liste des métiers en tension en cours en 2024 (essentiellement des salariés dans la restauration, le BTP, l'entretien, les services à la personne ou des personnes avec un diplôme élevé mais qui ne peuvent pas exercer dans le domaine d'activité lié à leurs diplômes). De plus en plus d'employeurs nous questionnent sur la possibilité de régulariser ou d'embaucher des étrangers dont ils sont satisfaits ou dont ils ont besoin.
- Titres de séjour délivrés de plein droit comme « Membre de famille de français » : on constate les difficultés et la lenteur de la procédure. Des documents supplémentaires sont demandés, qui ne figurent pas sur la liste des justificatifs à présenter dans le dossier. Les récépissés sont très longs à obtenir voire impossible avec la dématérialisation qui augmente le temps de traitement des dossiers à cause des blocages techniques et un support ANEF visiblement incompétent.
- Titres étrangers malades : la procédure est expliquée mais les personnes sont le plus souvent orientées vers le Comede pour analyser la pertinence de leur demande.
- Regroupement ou de la réunification familiale : procédures longues et complexes, très chronophages.
- Nationalité : nombreuses demandes d'informations, des personnes cherchant à stabiliser leur situation devant les difficultés de renouvellement des titres de séjour.
- Etudiants : en fin de parcours avec demande APS, études en cours par des personnes sans titre de séjour, accidents de parcours mettant en péril la poursuite des études

Mentionnons aussi le nombre très important de demandes émanant de jeunes majeurs ou d'adultes arrivés depuis récemment sur le territoire français et qui ne sont pas éligibles à un titre de séjour.

Analyse des personnes reçues à la permanence du lundi ou contactées à la permanence téléphonique du jeudi, d'après SAAM

Nombre de suivis effectués dans la période : 1206 (vs 1028 en 2023, soit + 17%)

Nombre de dossiers traités dans la période : 1066 (vs 915, soit + 17%)

Nombre de dossiers créés dans la période : 984 (vs 871, soit + 13%).

L'activité mesurée dans SAAM a donc progressé de façon significative entre 2023 et 2024.

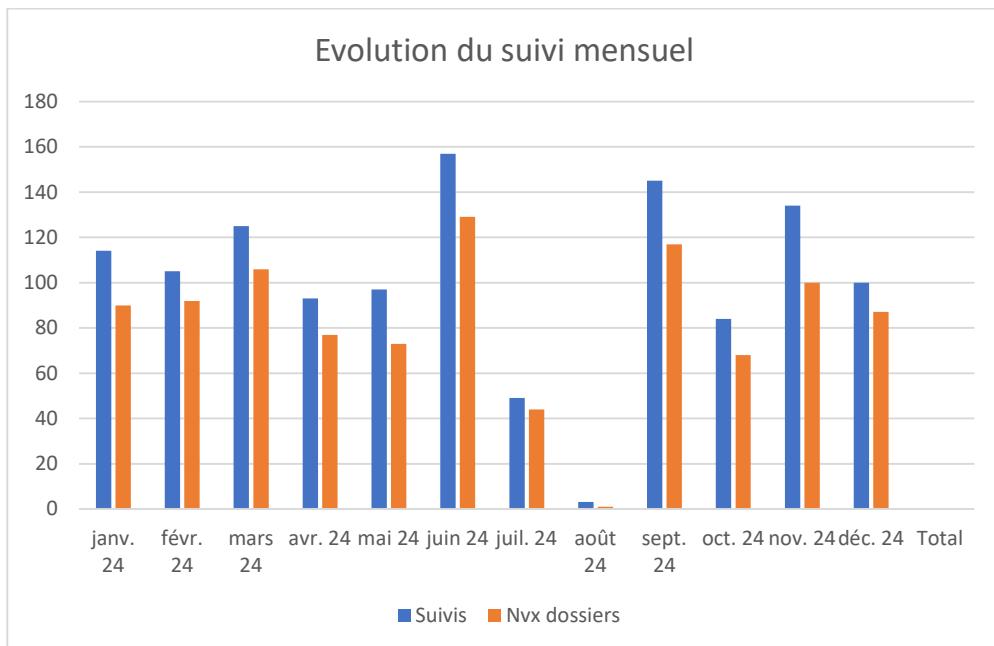
Répartition par pays d'origine : L'Algérie représente 27 % des dossiers traités en 2024 (contre 36% en 2023), suivie des Comores (9%), de la Tunisie et du Maroc (6% chacun), puis du Nigéria et de la Guinée (5% chacun). Ces 6 pays représentent près de 60% des dossiers traités.

Répartition par thématique : 85% des demandes (dont 44% pour des premières demandes et 16% pour des renouvellements) concernent le séjour, et 10% l'asile.

Analyse des dysfonctionnements : comme on pouvait s'y attendre, ceux liés à l'absence de réponse représentent 42% des dysfonctionnements renseignés, suivis de l'absence de récépissés (13%) et de blocages ANEF (13%).

Réceptions/contacts aux 2 permanences :

Période	Suivis	Nvx dossiers
janv. 24	114	90
févr. 24	105	92
mars 24	125	106
avr. 24	93	77
mai 24	97	73
juin 24	157	129
juil. 24	49	44
août 24	3	1
sept. 24	145	117
oct. 24	84	68
nov. 24	134	100
déc. 24	100	87
Total	1206	984



A noter que ces chiffres ne représentent pas complètement l'activité des équipes séjour : de nombreuses personnes sont renseignées dans la salle d'attente ou par téléphone et leur situation n'est pas enregistrée dans SAAM. Et les personnes reçues ne sont pas toutes enregistrées...

Organisation des équipes séjour

La permanence du jeudi soir, initiée en 2022 et tenue par des équipiers bénévoles en activité professionnelle, s'est poursuivie en 2024. Une dizaine de bénévoles s'y relaient et font essentiellement du renseignement par téléphone, une dizaine en moyenne par permanence. Néanmoins, en fonction des disponibilités et des nécessités, des entretiens en présentiel peuvent être proposés.

La permanence du lundi après-midi est composée de 15 à 20 équipiers bénévoles, soit un nombre stable par rapport à 2023. Elle accueille entre 70 et 90 personnes et se déroule en trois parties :

- Un accueil collectif : une information sur la Cimade est donnée, puis des renseignements généraux et des informations sur les nouveaux textes juridiques. Certaines personnes accueillies repartent alors, ayant trouvé la réponse à leurs questions. Des équipiers bénévoles restent dans la salle d'attente, décryptent la demande pour ne pas faire attendre inutilement les personnes ; ils peuvent orienter vers une autre association (Amoureux au Ban, RESF...), vers la permanence asile, vers des cours de français... Ils permettent surtout que l'attente, souvent longue, se fasse dans une ambiance détendue et facilite les échanges entre les personnes.

- Une réception individuelle par un binôme d'équipiers bénévoles, souvent accompagnés par des adhérents récents, afin que ceux-ci montent peu à peu en compétence.
- Un *debriefing* d'environ 2h où les situations posant problème sont abordées collectivement. C'est un vrai temps de formation qui permet aussi de se décharger de la pression que représente la rencontre avec des personnes en situation souvent dramatique.

Le suivi des permanences est souvent lourd : recherches juridiques, courriers ou appels téléphoniques à faire, rendez-vous à donner, saisie dans SAAM... De plus, les équipiers sont sollicités par des mails, des sms, voire des appels des personnes qu'ils ont reçues.

Quelques réunions d'équipe ont eu lieu durant l'année pour réfléchir au fonctionnement de l'accueil et essayer de l'améliorer pour ne pas se laisser déborder par la demande toujours forte. Une amélioration est à rechercher pour que ces rencontres réunissent les deux équipes du lundi et du jeudi.

Des formations sont proposées, soit en interne, soit en externe, c'est une exigence pour tous les bénévoles. Mais les entrées des bénévoles à la Cimade se faisant de façon échelonnée dans l'année, il est difficile d'assurer ces formations de façon régulière.

• L'accueil des demandeurs d'asile

L'équipe Asile et son mode fonctionnement

Les permanences « physiques » de l'équipe *Asile* ont lieu le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 (avec fermeture des portes à 16h), suivies d'une réunion de *débriefing* lors de laquelle nous faisons le point sur les situations rencontrées pour partager les difficultés rencontrées et se répartir si besoin les actions à mener par la suite.

Chaque semaine, 35 à 60 personnes viennent à la permanence. Le mode de fonctionnement, adopté en 2022, a été maintenu, à savoir un accueil non pas par thématiques (OFPRA-CNDA, Dublin, CMA, BPI), mais par groupes de langues, principalement : français, anglais, arabe et dari, avec le soutien d'interprètes bénévoles à La Cimade ou avec l'aide de personnes accueillies. Ainsi se constituent des petits groupes linguistiques, répartis dans les locaux de l'association. Après un accueil expliquant le fonctionnement de la permanence, deux bénévoles au moins prennent le temps d'un accueil plus personnalisé des personnes présentes. Le café est de mise, des jouets sont à disposition des enfants, afin d'apporter une atmosphère apaisée et la plus humaine possible.

L'équipe *Asile* est composée d'un peu plus d'une douzaine bénévoles actifs de manière régulière dont certains peuvent parfois ressentir une forte pression durant les permanences, mais également de manière plus générale lorsque les dossiers à traiter s'accumulent. L'équipe a senti ce poids concrètement en 2024, avec la crainte d'une fragilité à terme. Ainsi, quatre bénévoles ont préféré rejoindre d'autres équipes (atelier linguistique, par ex.). Un bénévole a choisi de ne venir qu'une semaine sur deux, une autre a finalement décidé de se retirer des

permanences après plusieurs années d'activité. Par ailleurs, quelques nouveaux bénévoles n'ont pu assurer une présence régulière, pour des raisons professionnelles, d'autres ne participent plus aux permanences depuis la reprise de septembre 2024 sans en avoir expliqué la raison. Au final, fin 2024, l'équipe asile est constituée de manière formelle de 21 équipiers, avec l'arrivée de 8 nouveaux bénévoles (même nombre que l'année précédente).

Quelques chiffres généraux

Tous les chiffres qui seront présentés sont issus de la base de données SAAM (en utilisant l'onglet « statistiques »). Nous avons examiné les données collectées par l'équipe en 2022, 2023 et 2024.

Figure 1 présente les « suivis », correspondant à des personnes déjà identifiées dans SAAM et les « nouveaux dossiers », pour les personnes dont c'était la première visite à notre permanence. Comme on peut le voir (histogrammes à droite) le nombre de situations enregistrées dans SAAM augmente fortement en 2023 par rapport à celles enregistrées en 2022 et 2024 (deux années comparables l'une à l'autre en ordre de grandeur). Cette surprenante diminution peut s'expliquer de deux manières différentes (non exclusives), d'un côté elle reflète une diminution réelle du nombre de sollicitations pour des questions liées à l'asile, de l'autre elle révèle une moindre assiduité des équipiers à entrer les informations dans la base de données SAAM. Par ailleurs, si l'on examine les courbes pour les différentes années (à gauche dans Figure 1), on constate que les différences sont le plus marquées à chacun des retours des vacances (Noël, vacances d'hiver et vacances d'été). Des profils similaires sont observés pour les « suivis » et les « nouveaux dossiers ». De manière générale, il apparaît nécessaire de reprendre avec toute l'équipe l'utilisation de SAAM, et en particulier avec les nouveaux bénévoles, pour obtenir des données plus complètes et plus fiables pour les rapports d'activités à venir.

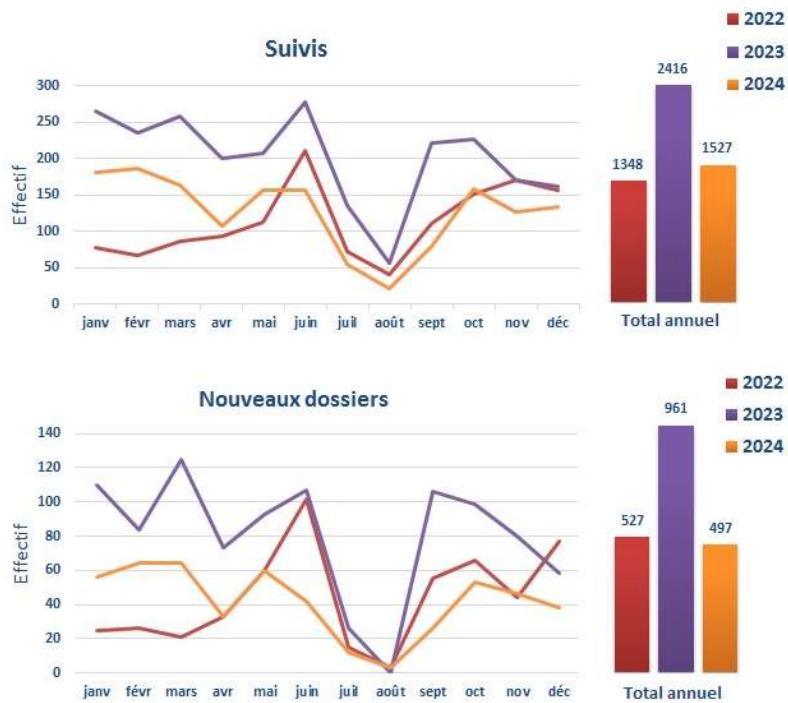


Figure 1 : Données pour les années 2022, 2023 et 2024. En haut, le nombre de « suivis » correspondant à des personnes déjà identifiées dans SAAM. En bas, les « nouveaux dossiers » correspondant aux personnes dont c'était la première visite à notre permanence. Dans les deux cas, les chiffres correspondent à la somme des situations concernant (1) les thématiques Asile, Droits sociaux, Éloignement, Violences et Autres, rencontrées en permanence Asile et hors permanence, et (2) la thématique Séjour, rencontrées en permanence Asile. Nous n'avons pas considéré les situations concernant la thématique séjour, rencontrées hors permanence Asile, pour ne pas « empiéter » sur le domaine de l'équipe Séjour (permanence du lundi soir). Les graphes à gauche présentent les décours temporels des effectifs au fil des mois de l'année, pour chacun des années. Les histogrammes à droites présentent les effectifs totaux annuels.

Thématiques et problématiques

Dans la suite du texte, les « suivis » et les « nouveaux dossiers » sont regroupés.

Figure 2 présente la répartition des différentes thématiques pour les trois dernières années. Si de manière attendue la thématique *Asile* est la plus représentée, on constate que la thématique *Séjour* occupe une part non négligeable, et que cette part va grandissant de 2022 (12%) à 2024 (18%).

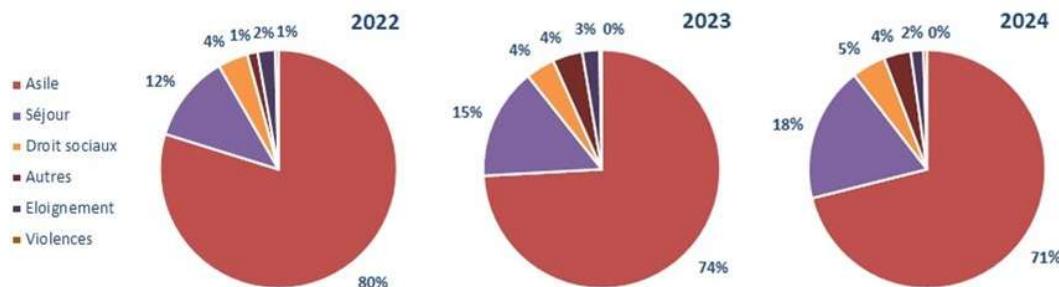


Figure 2 : Pour les années 2022, 2023 et 2024, les pourcentages de situations concernant les différentes thématiques : Asile, Séjour, Droits sociaux, Éloignement, Violences et Autres.

Parmi les situations concernant la thématique *Asile* (voir Figure 3), alors que les problématiques liées à la procédure Dublin étaient clairement les plus représentées en 2023, en 2024 elles sont devancées par celles liées aux droits des BPI (notamment les procédures de réunification familiale, extrêmement chronophages)¹. Viennent ensuite les problématiques liées aux entretiens OFPRA et recours devant la CNDA, puis celles concernant l'attribution des CMA.

¹ Il convient de rappeler que le soutien des BPI à travers le programme national AGIR placé sous la responsabilité de l'OFII, et qui devait être mis en œuvre par la structure ENVERGURE ne s'est pas révélé opérationnel.

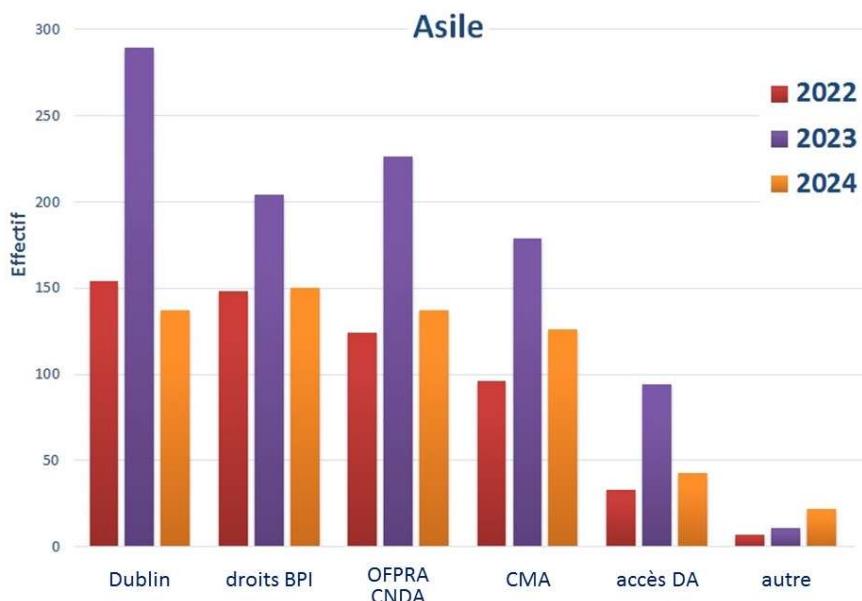


Figure 3 : Pour la thématique Asiles, nombre (effectif) de situations liées aux différentes problématiques.

Parmi les situations concernant la thématiques Séjour (voir la figure 4), pour les trois années, les problématiques liées à la première demande de séjour sont les plus largement représentées. Elles doivent correspondre très probablement aux premières demandes des personnes en tant que « membre de famille de BPI », soit arrivées par la procédure de réunification familiale, soit régularisées en tant que conjoint ou parent d'un enfant BPI, soit (1) arrivées par la procédure de réunification familiale, (2) arrivées par la procédure de regroupement familial pour les BPI qui se sont mariés après avoir obtenu la protection, (3) régularisées en tant que conjoint ou parent d'un enfant BPI.

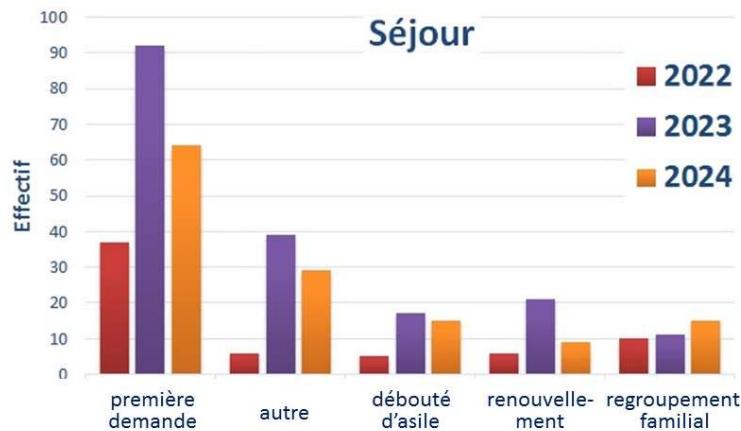


Figure 4 : Pour la thématique Séjour, nombre (effectif) de situations liées aux différentes problématiques
Nationalités

Pour les trois années, les ressortissants afghans sont très clairement les plus nombreux à visiter notre permanence et à être suivis par notre équipe, représentant un tiers des visites et suivis. Viennent ensuite les ressortissants nigérians, guinéens, turques (kurdes) et algériens. On notera toutefois une diminution, entre 2023 et 2024, du nombre de situations concernant des ressortissants de Côte d'Ivoire, de 7% à 1%.

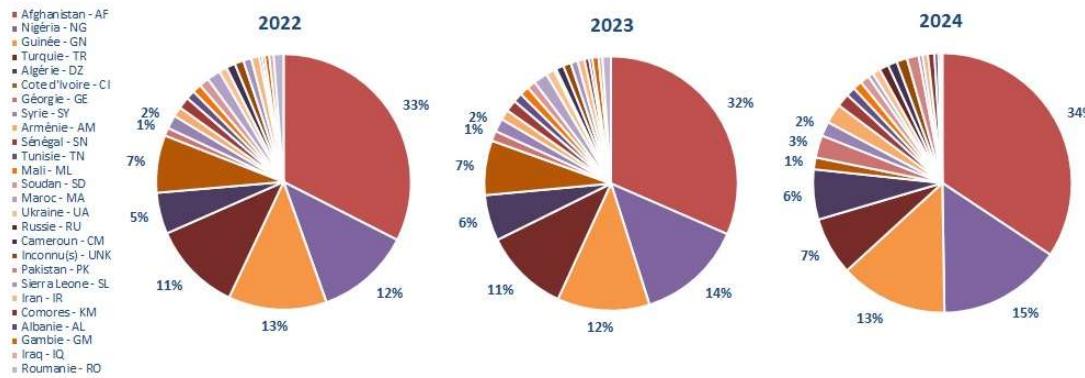


Figure 5 : Pour les années 2022, 2023 et 2024, la répartition entre les différentes nationalités des personnes venues à notre permanence et/ou des suivies hors permanence.

5 – Ages et genres

De manière stable à travers les années, les personnes âgées de 26 à 35 ans sont les plus nombreuses.

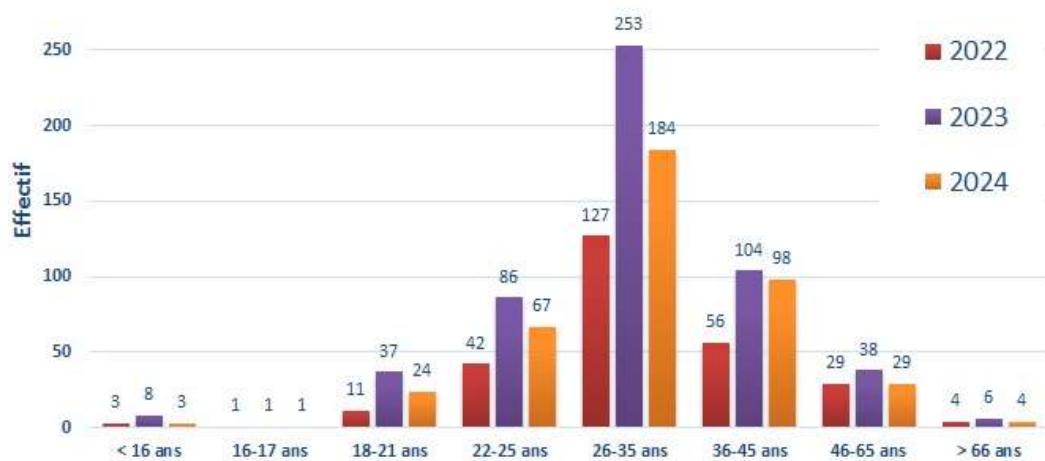


Figure 6 : Pour les années 2022, 2023 et 2024, le nombre de situations pour les différentes tranches d'âges.

Autant en 2022 et 2023 qu'en 2024, l'équipe Asile a accompagné plus d'hommes que de femmes, mais il convient d'y apporter des nuances. Si par exemple les Afghans empruntent généralement seuls la route migratoire, ce n'est pas forcément le cas pour les migrants

provenant des pays de l'Afrique subsaharienne. On observe néanmoins une augmentation de la proportion de femmes entre 2023 (23%) et 2024 (28%).

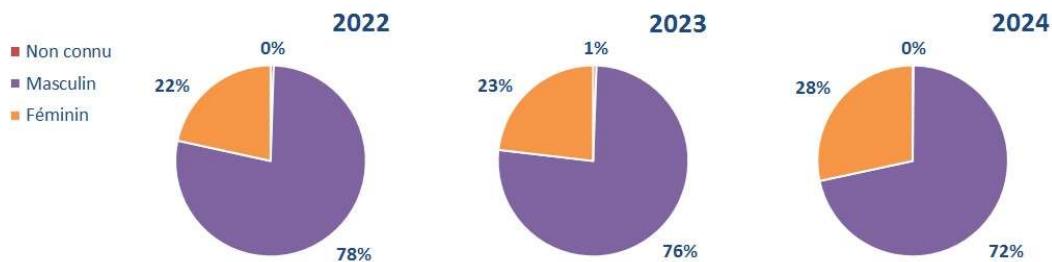


Figure 7 : Pour les années 2022, 2023 et 2024, la répartition entre les genres pour les visites à notre permanence et les suivis hors permanence.

Conclusion

Nous conclurons en revenant sur le fonctionnement de l'équipe *Asile* elle-même. Nous regrettons le manque d'échanges entre notre équipe et l'équipe *Séjour*. Ceci d'autant plus que, comme nous l'avons documenté ci-dessus, notre équipe est de plus en plus souvent confrontée à des problématiques relevant du droit au séjour. L'importance des *débriefs*, à la fin des permanences, n'est pas encore correctement appréciée par certains bénévoles. C'est un aspect sur lequel nous devons continuer à travailler. Un manque de support en formation juridique est exprimé par la plupart des nouveaux bénévoles.

L'équipe présente toutefois une robustesse par son effectif (une douzaine de bénévoles) et son renouvellement. Le travail en binôme, et le lien entre chaque nouveau bénévole avec un « référent » favorisent un fonctionnement harmonieux. La réunion mensuelle de l'équipe est à présent un moment bien reconnu dans son mode de fonctionnement, laissant à chacun la possibilité et le temps de partager ses préoccupations.

- **L'accompagnement des personnes étrangères incarcérées au Centre Pénitentiaire des Baumettes**

Le Centre pénitentiaire des Baumettes II en quelques chiffres

Baumettes II

Le nombre de places au CP des Baumettes est de : 705 places occupées par : 507 hommes, 164 femmes, 10 mineurs et 24 semi-libertés H+F (soit un détenu.e par cellule).

Concernant le nombre de personnes détenues, le rapport d'évaluation du CP des Baumettes n'est pas encore disponible le 20 mars 2025, les chiffres ci-après, issus 2023, demeurent représentatifs :

- ✓ L'effectif moyen présent sur l'année est donc de 1 400 personnes détenues, et compte tenu des courtes peines et des transferts, environ 3 000 personnes sont incarcérées durant l'année.
- ✓ Les étrangers représentent 24% de la population carcérale, soit 340 personnes. La grande majorité provient du Maghreb, dont essentiellement l'Algérie.

Future prison Baumettes III

Les premières incarcérations dans la future prison Baumettes III (attenante à Baumettes II) sont prévues à partir de septembre 2025. La capacité théorique d'emprisonnement sur le site Baumettes II+III sera alors doublée avec un total d'environ 1450 détenu.e.s hommes et femmes ou via leurs familles.

Le cadre de nos interventions

Les signalements à la CIMADE des personnes à rencontrer proviennent essentiellement des Conseillers Pénitentiaires Insertion-Probation (CPIP). Les autres viennent des éducatrices et du personnel médical. Enfin, certains détenus nous contactent directement par le courrier interne.

Nous intervenons toute l'année, du lundi au vendredi essentiellement les après-midis et si nécessaire les matins.

- ✓ En détention, nous travaillons avec les CPIP, le Greffe, le service de santé, les assistantes sociales, le relais Parents-Enfants.... Ces partenaires sont incontournables pour que nous soyons en mesure d'aider les détenus.
- ✓ Hors détention nous travaillons pour l'essentiel avec les familles, les avocats, la Préfecture des Bouches du Rhône, l'OPRA, le Secours Catholique (pour les domiciliations de détenus sortant de prisons).

Malgré ce travail de partenariat, nos activités ont été entravées en particulier par :

- ✓ le renouvellement quasi-total du personnel du Service Pénitentiaire Insertion Probation
- ✓ l'absence de réponses de la Préfecture sur les titres de séjour (1ères demandes ou renouvellements),
- ✓ le nombre important de transferts de détenus en cours d'accompagnement. La plupart d'entre eux partent vers la maison d'arrêt de Draguignan.

- ✓ la perte importante de temps d'attente des détenus pour entretien. Ceci est dû au sureffectif de personnes incarcérées jumelé au sous-effectif de surveillants, engendrant des retards permanents dans les mouvements des détenus.

L'équipe CIMADE prison Baumettes en 2024

Notre équipe est constituée de trois équipiers (cinq en 2023) bénéficiant de plusieurs années d'expérience.

Ce nombre d'intervenants est insuffisant pour répondre aux demandes d'accompagnement des personnes étrangères détenues à Baumettes II.

Evolutions 2023 - 2024

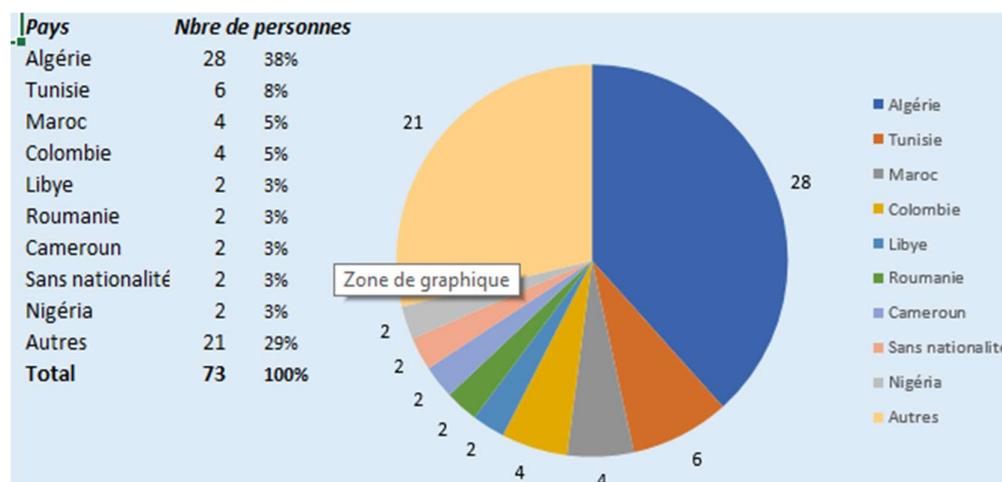
Avec l'arrêt de deux équipiers, nos interventions se sont nettement réduites par rapport à 2023 avec un nombre d'entretiens en baisse de 50%

	2023	2024
Nb de détenus rencontrés	135	73
Nb d'entretiens	348	171
Nb d'heures d'entretien	580	292
Nb d'heures de suivi extérieur	1 160	584

Le nombre d'heures de suivi extérieur (584 pour 2024) concerne uniquement le travail pour les personnes incarcérées. Il ne tient pas compte des heures (estimées à 200h) d'accompagnement des personnes libérées pour leurs démarches d'asile.

Les interventions de l'équipe en 2024

Nationalités des 73 personnes rencontrées dans le cadre de 171 entretiens :



Profil des personnes accompagnées

62% des personnes rencontrées ont moins de 30 ans.

Elles sont :

- ✓ soit pour l'essentiel condamnées de 1 à 2 années de détention,
- ✓ Soit en situation de prévenues en attente pendant 1 à 4 ans de leurs jugements et condamnations.

38% sont présentes en France depuis moins de 4 ans. Celles-ci sont souvent isolées et sans famille, elles ne peuvent fournir que peu de preuves "d'intégration"

Existant aussi des personnes vivant en France depuis de nombreuses années, travaillant de façon non déclarée, sans TS et ne pouvant pas fournir les justificatifs ouvrant au titre de séjour

Situation pénale

Situation pénale	Nbre de personnes	Nbre d'entretiens
Prévenu·e	17 23%	45 26%
 condamné·e	55 75%	123 72%
Prévenu·e et condamné·e	1 1%	3 2%
Sous écrou extradition	0 0%	0 0%
Non renseigné	0 0%	0 0%
Total	73 100%	171 100%

A noter en complément des tableaux ci-dessus les principaux motifs d'incarcération sont pour l'essentiel :

- Atteinte à l'intégrité physique ou psychique des personnes : 32%
- Atteintes aux biens : 19%
- Infraction à la législation des stupéfiants 12%

Titre de séjour

73% personnes rencontrées sont en situation irrégulière et seulement 15% ont une carte de séjour pluriannuelle.

Sachant que la Préfecture des Bouches du Rhône considère que les personnes détenues doivent attendre leurs sorties de prison pour leurs démarches de TS, notre aide consiste essentiellement à leur expliquer leur situation par rapport au droit au séjour et d'évoquer ce qu'il serait possible si dans l'avenir leur situation personnelle s'améliorait : travail, mariage, famille etc.

Nous les préparons également aux possibles notifications et recours des OQTF et autres mesures d'éloignement.

Asile

Seulement deux demandes d'asile ont été faites en 2024 (13 en 2023 pour 135 détenus présents).

Nous réalisons l'ensemble la procédure de demandeur d'asile allant de la demande du dossier d'asile auprès de l'OFPRA jusqu'au recours CNDA. Les entretiens OFPRA se font en visio-conférence, l'un d'entre nous est habilité pour assister à ces entretiens.

Concernant les recours CNDA, les demandeurs d'asile ne peuvent obtenir d'extraction pour se rendre à leur audience à la cour localisée à Montreuil 93. Le recours est donc jugé par défaut sans leur présence.

Mesures d'éloignement (ITF et OQTF)

Les fréquents transferts de personnes une fois condamnées ne nous permettent pas d'avoir de données exactes sur le nombre de mesures d'éloignement notifiées aux personnes détenues.

ITF

Sur les 73 détenu.e.s rencontré.e.s, nous avons identifié 12% de mesures d'éloignement temporaire et 5% de mesures définitives.

Ces pourcentages sont inférieurs à la réalité, nous n'avons en effet pas connaissance de toutes les interdictions du territoire (ITF) notifiées par le Tribunal. Nous les identifions seulement sur informations des Conseillers Pénitentiaires Insertion Probation (CPIP) ou si nous avons accès aux jugements détenus par le greffe.

A noter que 5 femmes, mères de jeunes enfants, ont bénéficié d'une libération conditionnelle avec suspension de leur ITF.

OQTF

Sur les 73 détenu.e.s rencontré.e.s, nous avons identifié 20% d'obligation de quitter le territoire français.

Pour les OQTT, nous n'avons connaissance que de celles remises lors de la garde à vue, et rarement de celles notifiées quelques jours avant libération.

Bilan 2024 et perspectives pour l'année 2025

Nous sommes en sous-effectif, ce qui ne nous a pas permis de rencontrer l'ensemble des personnes détenues signalées et d'être en capacité de travailler en binôme.

Le turnover important du personnel (SPIP, surveillants pénitentiaire) a également entravé notre travail

Par ailleurs, le Point d'accès au droit, qui était un partenaire important, a été supprimé pour des raisons de restriction budgétaire.

Compte tenu du renforcement des lois relatives à l'immigration ces dernières années, les possibilités de régularisation des personnes détenues se sont fortement réduites.

Malgré cela, et quel que soit l'absence de régularisations obtenues, les personnes rencontrées gardent une grande confiance dans la Cimade et nous remercient pour notre présence, notre écoute, le temps d'accompagnement accordé. Par ailleurs, les familles des détenu.e.s apprécient le lien que nous assurons entre elles et les personnes incarcéré.e.s.

Perspectives 2025

Il nous faut retrouver un effectif de cinq équipiers nous permettant d'intervenir dans de bonnes conditions : qualité d'accompagnement des personnes, travail en binôme mais aussi relations avec le personnel du SPIP.

Initié début 2024, en collaboration avec le SPIP et le personnel pénitentiaire, notre projet de « réunions d'information collective aux personnes détenues » doit se concrétiser en 2025.

Ces réunions, qui se tiendront dans un 1^{er} temps au quartier « arrivants », nous permettront de présenter la Cimade et de fournir rapidement et collectivement aux personnes récemment incarcérées les premières informations sur les possibilités de régularisation et d'aménagement de peines.

Les Ateliers de Français

Quatre ateliers hebdomadaires sont proposés aux bénéficiaires :

- *au Parvis du protestantisme les lundis de 14h à 17h*
- *au CADA, centre d'accueil des demandeurs d'asile (1fois par semaine de 14h à 16h)*
- *au local de la Cimade, les mercredis de 14h à 16h*
- *au local de la Cimade, les jeudis de 18h à 20h*

D'une manière générale, les cours suivent le rythme de l'année scolaire : démarrage courant septembre après une période dévolue aux inscriptions, et fin des cours courant juin. Les cours sont généralement interrompus pendant les vacances scolaires. Cela représente 30-35 cours par atelier chaque année.

Il est constant, dans tous les groupes, que l'effectif d'apprenants fluctue au cours de l'année. Les nationalités et les niveaux, sont très divers.

Atelier au Parvis

5 bénévoles Cimade assurent l'encadrement des apprenants. Ceux-ci sont répartis en 3 niveaux : Débutants, Intermédiaires, Avancés. Un cours a lieu le lundi entre 14 et 17h et un atelier de conversation le mercredi à 14 h. Les locaux sont prêtés par le Parvis du Protestantisme : une grande salle avec tables, chaises, tableaux, petite cuisine attenante, une autre salle de classe à l'étage. Nous avons une petite photocopieuse et un rangement à disposition pour du petit matériel.

Le cours du lundi

Il commence par une séquence regroupant l'ensemble des élèves présents. C'est un temps convivial, des boissons chaudes sont proposées, parfois des gâteaux partagés. Une partie des élèves fréquentent ce cours depuis un an ou plus et se retrouvent avec plaisir et les nouveaux sont assez rapidement intégrés avec des échanges très cordiaux malgré les différences d'âge et de nationalités.

Pendant cette première partie, de 45 mn environ, les activités proposées permettent une expression orale, l'apprentissage de vocabulaire utilisé dans des phrases simples, le travail en petites équipes.

Le travail par niveau commence ensuite, les locaux permettant de séparer 3 groupes.

Le groupe des débutants

Une quinzaine d'inscrits mais en présentiel 6 à 10 personnes, présence assez irrégulière certains n'étant venus qu'une à deux fois, d'autres beaucoup plus assidus. Niveau très hétéroclite avec quelques vrais débutants en français. Fonctionnement selon les présents en adaptant au coup par coup, la présence de deux enseignantes permet si besoin de faire deux cours différents.

Manuels utilisés : Le Café International A0 A1, tout le FLE A1 A2, FLE cahier d'activités A1 A2.

Des photocopies sont données aux élèves.

Le groupe des intermédiaires

Une quinzaine d'inscrits mais là aussi présence irrégulière pour certains, 6 à 10 présents selon les semaines. Niveau des élèves hétérogène, certains déjà présents l'année précédente, d'autres venant du niveau débutant ou nouveaux inscrits. En général le cours comporte une activité orale, une partie grammaire et conjugaison, la lecture et le travail d'un texte. Des photocopies sont distribuées.

Le groupe des avancés

En moyenne 8 personnes présentes. Travail à partir d'un texte. Travail oral et écrit avec une dictée Il faut souligner la présence d'un ancien bénévole en renfort très précieuse. Pendant les vacances scolaires le cours a été assuré une semaine sur deux le plus souvent.

Le cours de conversation du mercredi

Une quarantaine d'inscrits en début d'année, quelques nouvelles inscriptions en cours d'année. La présence a été irrégulière, 4 à 10 personnes, le cours étant annulé s'il n'y avait pas suffisamment de présents. Travail uniquement oral autour d'un thème proposé.

Plusieurs nationalités sont représentées, majoritairement des Algériens, mais aussi des personnes venues d'Arménie, Irak, Philippines, Tunisie, USA (plusieurs participants de chaque pays) et quelques personnes du Maroc, Egypte, Libye, Syrie, Kurde de Turquie, Russie, Afghanistan, Sri Lanka, Vietnam, Indonésie, Colombie, Paraguay, Pérou, Nigéria, Gambie.

Une moyenne d'âge de 40 ans (30 à 75 ans), 60 à 70% de femmes

Atelier du CADA Saint Louis Adoma

Nous intervenons une fois par semaine, de 14h à 16h au Cada Adoma, 135, Chemin de la Commanderie dans le 15ème arrondissement. L'atelier a eu lieu le jeudi puis le vendredi pour revenir au mardi. Nous nous sommes arrêtés pour les vacances scolaires. Nous avons réalisé 34 séances, avec entre 8 et 17 apprenants en moyenne.

L'arrivée d'un nouveau bénévole en novembre a été très positive. Nous sommes donc maintenant 5 bénévoles réguliers. Les « apprenants » ne sont pas tous assidus et cela pour différentes raisons. On doit s'adapter à chaque séance. Les parcours, les besoins et les attentes des personnes qu'on accueille sont très différents, ils vont de l'apprentissage de l'écrit pour de jeunes africaines de l'Ouest, parfois anglophones, jamais scolarisées dont 2 au moins avec des bébés, l'apprentissage du Français pour des anglophones ou autres. Certains ne viennent que pour un échange et tous restent très motivés selon leurs possibilités.

Nos relations avec les apprenants et le Cada sont très cordiales.

Atelier dans les locaux de la Cimade du mercredi après-midi

Les inscriptions ont démarré le 18 septembre 2024 de 14h30 à 16h30 et se sont poursuivies jusqu'au début du mois d'octobre, au total nous avons procédé à 27 inscriptions. Tout au long de l'année nous poursuivons les inscriptions et tenons une liste d'attente nous permettant de compléter les groupes lors d'absences ou départs.

Nous sommes 5 formateurs depuis fin septembre avec la venue de 3 nouveaux bénévoles. Nous avons constitué 2 groupes d'apprenants : 1 groupe de débutants animé par 3 formateurs et 1 groupe d'avancés animé par 2 formatrices.

Groupe d'avancés :

Nous avons en moyenne 10 apprenants par session. Le public est majoritairement d'origine Algérienne avec également une Comorienne, un Afghan, une Angolaise et une Guinéenne. Nous avons demandé aux apprenants leurs attentes : ceux-ci souhaitent savoir communiquer, tenir une conversation, écrire et lire.

Chemin pédagogique :

Le cours est organisé en 2 parties : Une première partie est construite autour d'échanges d'informations, de conversations, de travail sur différents sujets, de jeux de rôles. Une deuxième partie construite autour de la grammaire, la lecture de textes, de travaux d'écriture, de travail sur les chiffres. Entre chaque cours nous donnons un travail à faire à la maison.

Nous organisons aussi des visites sur Marseille. Nous sommes allés à la médiathèque l'Alcazar et prévoyons d'aller au Mucem et à Notre Dame de la Garde. Nous préparons en amont la visite avec les apprenants.

Exemples sur les thématiques travaillées :

- **Echanges d'informations** : parler des événements rencontrés sur l'année : La Toussaint, Noël, 11 novembre, Halloween, Chandeleur Ramadan, les mois, les saisonsParler de son pays et le situer sur la carte. Se présenter, l'état civil.

Conversation : raconter un événement de la semaine passée.

Travail sur : la famille, la ville de Marseille (lire un plan, les moyens de transports, les principaux lieux à visiter, les arrondissements).

Jeux de rôles : j'ai perdu mes clés, on a volé mon sac, j'ai une fuite d'eau, quelqu'un tombe devant moi dans la rue et se blesse, je vais dans une agence immobilière pour louer un appartement, je dois prendre un rendez-vous chez le médecin, le dentiste, le coiffeur

Grammaire : travail sur les verbes et les phrases, décrire une journée type (écrire le texte et le lire en plénière), faire des comptes rendus suite à des visites.

Supports d'apprentissage

- Tableau et photocopies pour les formateurs
 - Ardoises individuelles pour les apprenants
- (Chaque apprenant vient avec feuilles, cahier et crayon.)

Groupe Débutants

14 personnes sont inscrites. De nouveaux inscrits sont accueillis en fonction des places que se libèrent.

Le groupe est formé de personnes ne parlant pas ou peu la langue française et d'autres qui ne la lisent et n'écrivent pas.

Parmi elles plusieurs exercent une activité salariée ou sont à la recherche d'un emploi et/ou de formation, ici depuis quelques années, ils veulent mieux s'intégrer. D'autres sont des migrants arrivés depuis peu en France.

Les pays d'origine sont diversifiés : Algérie, Afghanistan, Bangladesh, Brésil, Mauritanie, Philippines, Russie, Serbie, Ukraine, Vietnam. Un nombre équivalent d'hommes et de femmes. Les âges se situent majoritairement dans la tranche 25-50 ans. Quelques-uns plus âgés.

- La durée de scolarisation au pays d'origine est source d'hétérogénéité : Certains n'ont jamais été scolarisés et d'autres ont une formation universitaire. Le fait que, parmi les scolarisés, certains parlent et lisent l'anglais facilite le recours à l'écrit (connaissance de l'alphabet latin).

Fonctionnement du groupe depuis la rentrée 2024

- La majeure partie est assidue à la séance hebdomadaire du mercredi après-midi (14h30-16h30) au local de la CIMADE.
- Les apprenants s'entraident et essaient de communiquer entre eux.
- Ils s'adaptent au fonctionnement proposé avec cependant des progressions individuelles variables sans doute liées à plusieurs facteurs (mode de scolarisation antérieur, plus ou moins grande proximité de leur langue avec le français, motivation, fréquentation...).
- Les difficultés majeures : les écarts de niveaux, l'arrivée constante de nouveaux inscrits, la fréquentation irrégulière de quelques-uns.

Notre projet

- Mettre l'accent principalement sur la communication orale, l'écrit et le « lu » arrivent dans un second temps.
- Travailler avec un petit nombre d'apprenants afin d'avoir des échanges longs avec chacun/chacune.
- Faire des mises au point régulières pour adapter notre enseignement.
- Être au plus proche du quotidien (des sorties sont parfois prévues).
- Préparer les séances en commun entre les trois bénévoles.

Organisation pédagogique

Les séances sont structurées en deux parties :

- *Collective*. Elle ne dépasse pas, en principe, la trentaine de minutes. Elle est mise à profit pour des rituels (présentation, mise à jour de la date), la correction du travail donné entre deux séances, l'introduction de nouveaux contenus.
- *Petits groupes*. Deux formateurs encadrent chacun un groupe restreint sur un thème spécifique. Un autre, participe à l'encadrement des moins avancés avant d'apporter un aide individuelle (dans une autre pièce) à 1 ou 2 personnes sur un besoin spécifique.
- Au bout d'une trentaine de minutes, les groupes tournent. Ce fonctionnement permet aux apprenants de rencontrer deux formateurs pour des contenus et activités différents.
- En fin de séance les deux intervenants animent chacun un groupe mais sur un thème identique.
- Un « devoir maison » est proposé.
- Les trois intervenants font un rapide bilan de la séance.

Atelier des jeudis

Nombre de formateurs : 3 jusqu'en juin, dont une qui n'a pas souhaité reprendre en septembre. A seulement 2 de septembre à novembre, nous n'avons pas repris les ateliers. Redémarrage en novembre avec l'arrivée de 2 nouvelles bénévoles. Donc 4 en novembre et décembre.

Les apprenants : 9 personnes en moyenne par séance. L'effectif fluctue de 1 à 17.

Cet atelier est fréquenté principalement par des personnes actives en raison de ses horaires en soirée, essentiellement des hommes. Nationalités principalement représentées : algérienne, tunisienne, gambienne.

Organisation pédagogique :

En 2024, 25 séances ont eu lieu. La séance est organisée en 2 parties, un temps commun suivi d'un temps en sous-groupes. La démarche pédagogique, qui est basée sur la charte des ASL, consiste en une progression en 3 phases : découvrir, connaître / explorer, interagir / s'approprier, faire seul. Sont évoqués les thèmes relatifs à la vie courante (le marché, la vie quotidienne... et l'actualité).

Les apprenants sont ensuite répartis en trois sous-groupes, Débutants / Intermédiaires / Avancés. Pour la partie en sous-groupes, sont proposées des tâches de compréhension de documents courants pour partager les codes culturels français ainsi que des exercices en rapport avec les différents niveaux. Ponctuellement, des exercices de lecture, de dictée ou de préparation à l'épreuve de naturalisation sont réalisés selon les besoins.

De manière ponctuelle et selon le profil des apprenants, des sessions d'alphabétisation et de lecture cursive ont pu être dispensés.

L'atelier d'arts plastiques

Suite à l'exposition de décembre 2023, l'atelier d'arts plastiques a continué son activité en 2024 avec un nouveau projet, basé sur la vie des artistes exilés à Marseille : souvenirs marquants, trajets au quotidien, expériences vécues.

Cette année a été une période de transition : plusieurs artistes nous ont quittés, la plupart après avoir trouvé un travail (bonne nouvelle !), d'autres sont venus nous rejoindre. Cette transition se ressent également dans la fréquentation de l'atelier : moins de 5 artistes en moyenne chaque semaine, contre 8 en 2023.

Plusieurs œuvres peintes ont été réalisées sur papier, carton et verre, plusieurs vidéos ont été tournées, toutefois nous n'avons pas réuni suffisamment de « matière » pour organiser une exposition à la hauteur des deux précédentes (2022, 2023).

Par ailleurs nous avons visité ensemble une exposition à la Fondation Regards de Provence.



Visite de l'exposition Jean-Pierre Blanche à la Fondation Regards de Provence

La Sensibilisation

L'élan engagé en 2023 par le groupe local sur les actions de sensibilisation s'est fortement accentué en 2024.

D'une part, suite à l'arrivée de nombreux.e.s militant.e.s qui ont rejoint la Cimade cette année, l'équipe s'est largement étoffée, passant de 14 personnes fin 2023 à 24 fin 2024, réparties en 3 activités principales :

- La sensibilisation en milieu scolaire et institutionnel,
- Les spectacles et l'animation de rue,
- La communication.

D'autre part, le lien avec l'équipe d'animation s'est resserré, deux membres de l'équipe d'animation ayant rejoint l'équipe *Sensibilisation* en cours d'année.

La sensibilisation en milieu scolaire et institutionnel

L'équipe a mené 21 interventions en 2024, dont :

- 8 en collèges et lycées (environ 250 élèves impliqués)
- 8 avec l'association *Duo for a job*, sur la base du jeu « Parcours de Migrant » (prestations remunérées, environ 100 personnes impliquées)
- 6 avec d'autres partenaires : Université Aix-Marseille et diocèse de Marseille (débats sur le pacte européen), Paroisse protestante d'Orange (84), Armée du Salut, MDS du 1^{er} arrondissement, CCFD. Au global environ 250 personnes impliquées.

Les spectacles et l'animation de rue

Le premier semestre a vu deux réalisations :

- Le spectacle *Derniers jours d'un étranger en France*, lecture théâtralisée du Tourniquet, à la Bibliothèque St André en janvier, avec une trentaine de spectateurs,
- Un spectacle de rue en juin dans le cadre de la *Journée mondiale du réfugié* mené par le théâtre Forum, faisant suite au cercle de silence, avec plus de 150 personnes impliquées.

Mais c'est le deuxième semestre qui a focalisé la plus grande partie de l'énergie de l'équipe, avec une participation au festival *Migrant'Scène* plus active que jamais auparavant à Marseille : ce sont 10 spectacles et projets qui ont été montés dans le cadre du festival.



Affiche Migrant'scène 2024

Samedi 16 Nov. 2024 - 18H
Ciné-débat
Cinéma La Baleine,
59 Cour Jullien, 13006 Marseille

L'histoire de Souleymane
Souleymane se prépare à son entretien OFFRA qui a lieu dans 2 jours. Moment décisif pour obtenir l'asile, mais il ne s'y sent pas prêt.

Projection suivie d'un débat avec des acteur.rices de La Cimade qui accompagnent les demandeur.e.s d'asile.

(Tarif plein : 9,50 €)

Mardi 19 Nov. 2024 - 12H
Déjeuner / Concert
Fraternité Belle du Mai,
7 Boulevard Burel, 13003 Marseille

Migran'Tête
Un Moment de Convivialité

La Cimade et la Fraternité Belle de Mai s'associent pour offrir un repas partagé, ouvert à toutes et tous, habitant.e.s, passant.e.s, acteur.rices sociaux et amis.e.s. L'occasion idéale de se rencontrer, de tisser des liens.

Surprise musicale avec un groupe invité

(Prix du repas : 5€)

Samedi 23 Nov. 2024 - 15H
Dialogue citoyen
La Plaine
Place Jean Jaurès, 13001 Marseille

“Le Porteur de Paroles”
Espace de dialogue ouvert

Le Porteur de Paroles est une installation participative qui invite chacun.e à échanger autour de mots et questions créés autour du projet Bureau des Mots. Une phrase ou un mot inventé est affiché au centre de l'espace public, invitant les passant.e.s à répondre et partager leurs expériences, formant un dialogue collectif.

Mercredi 4 Dec. 2024 - 12H30
Atelier d'improvisation
CADA Adoma,
133 Chem. de la Commanderie, 13015

Théâtre en musique pour tisser et métisser nos cultures

Un atelier qui réunit les habitant.e.s et acteurs sociaux du Centre d'accueil pour demandeur.e.s d'asile, pour partager et métisser nos histoires à travers le jeu. Encadré par Claudine Herrero, comédienne, metteuse en scène et formatrice en ethno-théâtre.

(Ouvert aux habitant.e.s du CADA)

Jeudi 5 Dec. 2024 - 19H
Spectacle
Salle de l'Harmonie,
38 rue le Peltier, 13016 L'Estaque

“Étranges, étrangers”
poèmes, témoignages, musique, échanges.

Une performance pleine de sensibilité, où des poèmes écrits par des personnes migrantes et accompagnés par la chorale de l'Académie du Chant Populaire nous rappellent la force de notre humanité commune.

(Prix libre et conscient)

Mardi 10 Dec. 2024 - 19H
Lecture théâtrale
Grande Librairie Internationale
3 rue Vincent Scotto, 13001

“Dernier jour d'un étranger en France : Plongée dans l'œuvre des centres de rétention”

Un regard saisissant sur les audiences du Juge des Libertés et de la Détenzione. Une pièce qui met en lumière les drames silencieux vécus par les personnes étrangères dans un système mécanique et sans âme

Mardi 26 Nov. 2024 - 19H30
Lecture théâtrale
Grande Librairie Internationale,
3 rue Vincent Scotto, 13001

Beyrouth 2020, On ne voit plus l'horizon

Une partition à deux voix du texte de Cherif Majdalani, qui explore l'effondrement du Liban, la colère et le quotidien de son peuple, mis en scène par Claire Massabio. Avec Bruno Bonomo et Pascal Rozard.

(Prix libre et conscient)

Vendredi 29 Nov. 2024 - 20H30
Spectacle
Maison du chant,
49 rue Chappé, 13004 Marseille

“Étranges, étrangers”
poèmes, témoignages, musique, échanges.

Rejoignez cette performance unique où des poèmes écrits par des personnes migrantes apprenant le français à Marseille sont accompagnés des chants envoûtants de la chorale BABELIKA, pour un moment de partage intense.

(Prix libre et conscient)

Samedi 30 Nov. 2024 - 14H30
Atelier d'improvisation
Le Talus,
623 rue Saint Pierre, 13012

“Tissons et métissons nos cultures”

Jeux théâtraux, corporels et musicaux. Une rencontre au cœur des lieux de vie, entre jeunes et anciens, habitantes, habitants, actrices et acteurs sociaux, amis.e.s et passant.e.s. Encadré par Claudine Herrero, comédienne et formatrice en ethno-théâtre.

(Prix libre d'adhésion au Talus)

Tout au long du festival
Co-création artistique

Retrouvez ces créations dans les salles de diffusion des autres événements ainsi que dans l'espace public. Suivez leur évolution et les coulisses sur l'Instagram de Migrant Scène.

Le Bureau des Mots, Les Échos du vécu

Certains vécus semblent inexprimables, offrent leur des mots.

Le Bureau des Mots propose un espace où l'on cherche ensemble à créer les mots manquants pour rendre audibles des réalités personnelles et partagées, souvent invisibles tant que ces mots n'existent pas. Pour inaugurer le festival, le Bureau des Mots s'installe dans les bureaux de la Cimade pour recueillir des témoignages de vécus ouverts des membres et personnes accueillies par la Cimade. Tout au long du festival, ces mots seront affichés, retrouvés, déclamés et réinterprétés en co-création avec des artistes, créant un dialogue vivant et vibrant autour de ces témoignages.

Collaboration entre Jeanne Hénin et Titiane Haton, porteuses du projet Le Bureau des Mots, et une variété d'artistes.

Programme Migrant'scène 2024 à Marseille

Au programme :

- 3 spectacles montés par l'équipe : *Etranges étrangers* (poèmes écrits par des migrants accompagnés par une chorale, dans deux salles avec deux chorales différentes), *Dernier jour d'un étranger en France* (lecture théâtralisée du Tourniquet),
- Un film (*Histoire de Souleymane*) suivi d'un débat dans une salle de cinéma,
- Une lecture théâtralisée sur la situation dramatique à Beyrouth, avec des acteurs professionnels,
- Un *Porteur de parole*, action de rue où chaque passant est interpellé sur les questions liées à la migration,
- 3 projets locaux en lien avec des personnes directement concernées par la migration,
- Un projet visant à la construction et d'exposition de mots nouveaux, avec le *Bureau des mots*.

Au global, ce sont plus de 700 personnes qui ont été impliquées dans ces réalisations.

La communication

Fin 2024, une nouvelle équipe a été mise en place pour assurer la présence du groupe local de Marseille sur les réseaux sociaux *Instagram* et *Facebook*. L'équipe a ainsi pu relayer en direct le festival *Migrant'Scène*.

La présence à des manifestations publiques

Comme les années précédentes, la Cimade a participé à plusieurs manifestations locales sous la forme d'un stand : *Med 24* organisé par le diocèse de Marseille, *Mondjali Festival* organisé par le secours populaire, *Journée des réfugiés* à la Belle de Mai, *Vivacité* organisée par la Ville de Marseille.

Actions de l'équipe JLD

L'approche quantitative

	Nombre d'audiences observées	Nombre de personnes retenues concernées	Nombre de parutions de la newsletter Le Tourniquet	Nombre d'abonnés au Tourniquet
2022	72 audiences	274	12	804
2023	51 audiences	190	10	1052
2024	79 audiences	409	11	1351

Notre présence aux audiences nous a fourni la matière pour la publication et diffusion mensuelle du "Tourniquet", destiné à un public très large dans une démarche de sensibilisation.

Les Tourniquets parus en 2024

	Titre	Sujet	Encadré
N°63	« J'ai déjà été placé huit fois en rétention ! »	<i>Tunisien, n'est reconnu par aucun pays</i>	Apatriodie
N°64	« Défavorablement connu... »	<i>Algérien en emploi, sans pb</i>	La machine à expulser
N°65	« En 2 mois de rétention, M. C. n'a pas fait de tentative de suicide »	<i>Tunisien, grave maladie psy</i>	Fidèle à la lettre ... contraire à l'esprit de la loi
N°66	De l'EPAHD au CRA	<i>Algérien, 67 ans, né en France,</i>	
N°67	Enfermer à tout prix	<i>Contrôle judiciaire (incompatible avec CRA)</i>	Que dit la loi sur CRA ou AR ?
N°68	Publicité des débats ?	<i>Dysfonctionnements du tribunal sur l'entrée et la prise en compte du public,</i>	Publicité, oralité, contradictoire

N°69	La Préfecture viole le droit d'asile	<i>Libyen, D.A en cours en Suisse</i>	La France doit appliquer la convention de Genève
N°70	Hamid, frère de Pierre ? Impossible !	<i>Tunisien, certificat d'hébergement pour A. R</i>	A Marseille, le JLD libère moins.
N°71	Florilège sur les conditions de vie au CRA	<i>Verbatim sur les conditions de vie au CRA</i>	
N°72	Quand porter plainte mène au CRA	<i>Algérien au CRA suite à dépôt de plainte</i>	Une atteinte grave au droit des victimes

- A partir de ces textes (et ceux des années précédentes) l'équipe "sensibilisation" du groupe local a réalisé la mise en scène de lectures théâtralisées du Tourniquet, notamment lors de Migrant 'Scène. Ces spectacles, accompagnés d'information et de débats avec le public animés par l'équipe JLD, permettent de toucher un public varié potentiellement nouvel abonné à la newsletter et mobilisé pour défendre les droits des étrangers.



- Les textes du Tourniquet ont été réunis en fascicules et édités : en 2024, le volume 3 du "Tourniquet" compile les chroniques parues de février 2023 à février 2024. Ces publications sont diffusées par les membres de l'équipe : dépôt dans les librairies, présentations lors des initiatives Cimade et ventes "de la main à la main". Les ventes ont permis de couvrir les frais d'édition des volumes 1 et 2, et à ce jour de la moitié des frais de l'édition du volume 3.

- Ces mêmes textes sont appelés à enrichir une publication régionale relative à l'enfermement et l'expulsion des étrangers (projet en cours animé par la CPR)

Les enseignements de notre présence aux audiences du JLD

Sur un total de 409 retenus présentés au JLD en notre présence (sur un total de près de 2000 comparutions) nous ne pouvons faire de statistiques fiables. Mais nous constatons tout de même que :

- L'interpellation qui mène au CRA et devant le JLD est en grande majorité liée à la sortie de prison levée d'écrou. (Les autres circonstances sont minoritaires : le contrôle sur la voie publique, la convocation en préfecture, la visite domiciliaire, l'arrivée à la frontière au port ou à l'aéroport).
- Les audiences les plus fréquentes concernent la 1ère présentation au juge (45,5%) ou la deuxième après un mois de rétention (30%). Nous voyons plus rarement des personnes ayant passé deux mois en rétention (15,5%), ou deux mois et demi (8%).
- Nous assistons le plus souvent à des jugements de prolongation de rétention. Sur 409 audiences observées, 40 ont abouti à une libération, et 5 à une assignation à résidence.

Le fonctionnement de l'équipe JLD

L'équipe JLD est constituée de 7 à 9 membres dont 4 sont actifs depuis plus de 4 ans. Une bénévole assure la fonction de graphiste ; elle a été remplacée cette année.

En plus des présences individuelles aux audiences, l'équipe se réunit au moins deux fois par mois :

- Une présence collective au tribunal permet aux membres d'échanger sur ce qui a été entendu, et ainsi de monter en compétence.
- Un comité de rédaction pour le choix du prochain Tourniquet, l'organisation de la rédaction et des relectures, le rappel de la ligne éditoriale (voir plus bas). C'est enfin le moment de relier l'action de l'équipe à celle du GL par le biais du représentant à l'équipe d'animation.

Les relations et coopérations avec l'environnement

- En ce qui concerne le Groupe Local, deux membres de l'équipe participent à l'équipe d'animation. De plus plusieurs sont impliqués dans d'autres équipes équipe séjour, cercles du silence, sensibilisation. Ainsi la grande majorité de l'équipe participe aux AG et réunions du groupe local. Des souhaits de formation ont été exprimés (mais non encore satisfaits).
- Nous ne nouons pas de relation avec les étrangers retenus au CRA ou en zone d'attente. En revanche nous échangeons largement avec les familles présentes aux audiences. Il arrive aussi que d'autres équipes nous signalent l'arrivée au CRA de personnes vues en permanences. Nous communiquons à l'Anafé les informations concernant les audiences de personnes placées en Zone d'attente
- Nous avons gardé le contact avec Forum Réfugiés présent au sein du CRA de Marseille.
- Nous avons adressé le numéro annuel du Tourniquet au SAF et au Syndicat de la magistrature.

La ligne éditoriale du Tourniquet

La newsletter paraît mensuellement. Chaque parution donne lieu à une relecture collective de validation avant publication.

L'objectif du Tourniquet est de témoigner des audiences du JLD auprès d'un public large, non militant, dans un but de dénonciation des effets d'une justice rendue aux étrangers de façon discriminatoire. Il ne s'adresse pas prioritairement à un public averti en matière du droit des étrangers.

Les "Tourniquet" sont des récits concis de faits observés et de paroles entendues lors des audiences. Le Tourniquet se centre sur la personne jugée, même si quelques rares numéros rassemblent des faits concernant plusieurs retenus. Dans un but pédagogique, le Tourniquet formule généralement peu de commentaires, préférant laisser au lecteur l'appréciation de la situation. Des précisions juridiques ou contextuelles nécessaires à la compréhension sont apportées dans le bref encadré qui suit la plupart des récits.

Nos objectifs pour 2025

- Inventer et réaliser d'autres actions d'information en direction du public, en concertation avec l'équipe sensibilisation
- Réaliser une enquête auprès de notre lectorat, pour ajuster éventuellement notre ligne éditoriale.

Les Cercles de silence



travaillent de pouvoir y participer.

Le Cercle de Silence de Juin a été suivi par une animation théâtrale de rue ; les acteurs ont participé au cercle, ce qui lui a donné un dynamisme exceptionnel, a attiré de nombreux passants enthousiastes et a suscité des échanges à la fin.

Nous constatons que la mobilisation attire moins de monde et la question se pose sur la poursuite de ces rassemblements que nous faisons à Marseille depuis février 2008.

Durant l'année 2024, 10 Cercles de Silence ont pu se dérouler toujours sur le même lieu en plein centre-ville.

En Cercle et en Silence. Avec 6 panneaux recto-verso, reprenant les mots et phrases du thème du tract, toujours en lien avec l'actualité, qui est distribué en 500 exemplaires depuis que nous avons réduit le temps de mobilisation soit 1/2h au lieu de 1 heure afin de permettre aux personnes qui

L'action inter-associative du Groupe Local

Le groupe local est présent, de façon active, dans différentes structures partenariales :

- La Coordasso, coordination d'associations accueillant du public étranger. La Cimade est membre du comité de pilotage. Contentieux en cours contre la Préfecture, lié aux problèmes de la dématérialisation.
- L'Observatoire de l'Hébergement 13
- La FEP, fédération de l'Entraide protestante

Il est membre de l'association « Rencontres tsiganes », et du collectif « Palestine en résistances »

A l'automne de l'année 2024, le GL a lancé l'idée de la création d'un *Groupe de travail inter-structures pour lutter contre l'inégalité d'accès aux droits entre les travailleurs « réguliers » et ceux qui sont « sans-papiers »*. Depuis, plusieurs acteurs – associations et syndicats – préoccupés par ces questions, nous ont rejoints, dont le Collectif des demandeurs de Papiers de Marseille (CDP13), le Collectif BTP (Solidaires), RUSF, RESF, CNT-SO, Codetras, Secours catholique, CADA Jane Pannier.

Relations extérieures et rencontres

Participation à des réunions de travail ou de concertation avec :

- La Mairie : groupe de travail sur le projet de carte marseillaise citoyenne
- Les responsables de la commission « Droits des Etrangers » du Barreau de Marseille
- Envergure, l'opérateur départemental mandaté par l'Etat pour mettre en œuvre le dispositif AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés).
- Le collectif « Contre le racisme systémique et les violences policières »
- Le collectif MarseilleVSDarmanin : réflexion, décryptage, mobilisations contre le projet de loi Immigration Intégration

Participation à des mobilisations :

- Rassemblements et manifestations contre la loi immigration
- Participation à « Commémor'Action : dixième anniversaire du massacre de Tarajal du 6 février 2014
- Tenue d'un stand Cimade durant 3 jours au Forum des associations ; animation par un quiz qui a permis d'engager la discussion avec des personnes non sensibilisées
- *Med 24* organisé par le diocèse de Marseille, *Mondjali Festival* organisé par le secours populaire,

La vie associative

La gouvernance du groupe local

Depuis 2014, le Groupe local a choisi de s'administrer de façon collégiale.

Quatre membres de l'équipe d'animation traitent les messages arrivés sur la boîte mails du groupe local et en particulier les très nombreuses demandes de bénévolat, de stages ou d'emploi.

L'équipe d'animation est composée d'un.e représentant.e des différentes équipes : asile, juridique, atelier artistique, prison, accueil téléphonique, JLD, communication. L'absence de représentants pour les différentes équipes des Ateliers de français est plus que dommage : le lien entre les bénévoles est réduit de ce fait, de même que le partage de l'information. L'équipe se réunit toutes les semaines pendant environ 2 heures, excepté durant les congés scolaires, et échange très souvent par mails, pour réagir rapidement à certaines sollicitations ou problèmes rencontrés. Les domaines traités par l'équipe d'animation :

- Gestion courante : échanges sur les différentes équipes, retours sur les réunions des conseils régionaux, préparation des réunions du GL, réponses aux très nombreuses sollicitations extérieures, appel à participation à des tables-rondes ou à des débats après projection de films, appel à signatures de communiqués par différents partenaires...
- Réflexions de fond sur la problématique des permanences d'accueil surchargées, l'accueil des nouveaux bénévoles, le projet de loi Darmanin, la dématérialisation...avec toujours l'objectif de partage avec les équipes.

Malgré le partage de la gouvernance du groupe local, la communication reste parfois difficile avec les équipes. On peut faire l'hypothèse qu'il y a un repli sur une activité, au détriment de la vie du groupe. Rappelons que depuis le début de l'année 2023, les comptes-rendus des réunions de l'équipe d'animation sont envoyés à tous les adhérents et les réunions sont ouvertes à tous.

Le but poursuivi est que chacun se sente membre du mouvement Cimade et pas seulement de son équipe.

Les ressources humaines

- Le nombre d'adhérents a encore augmenté en 2024 : 156 adhérents (en 2023 : 145)
- Malheureusement, les nombreuses tâches dont étaient chargés la DNR et la CPR, et l'incompréhension occasionnelle entre bénévoles et salariées ont fait se dégrader la coopération. Et l'année s'est terminée sans les salariées. Ce qui a rendu difficiles certains fonctionnements ; notamment celui de la formation.

L'accueil des nouveaux militants

Les réunions de présentation

5 réunions ont été organisées en 2024. Elles se sont déroulées en 4 temps :

- Tour de table : qui suis-je, pourquoi suis-je venu ?
- Présentation de la Cimade :
 - o Raison d'être (article 1 des statuts)
 - o Histoire
 - o Quelques revendications actuelles
- La Cimade à Marseille : présentation des différents champs d'action
- Prise de RV pour celles et ceux qui le souhaitent.

Un des objectifs de ces réunions était d'insister sur le fait que la Cimade n'est pas une organisation caritative mais une association militante. Quelques revendications politiques de la Cimade étaient présentées :

- La liberté universelle de circulation et d'installation
 - => La régularisation de tous les étrangers sans papiers
- Un droit d'asile véritablement protecteur
 - => Un accueil digne et sûr à nos frontières
 - => Le droit au travail pour tous les demandeurs d'asile dès leur arrivée
- Des moyens suffisants pour l'accès effectif aux services publics
 - => une alternative systématique à la dématérialisation
- La fermeture des lieux d'enfermement spécifiques aux personnes étrangères (CRA, LRA)
- L'abolition de la double peine (prison + renvoi)

Bilan chiffré

81 personnes ont rempli une fiche de contact suite aux réunions. **27** personnes ont intégré une équipe, dont 5 ont entretemps quitté le GL (étudiants, déménagements, départ après « période d'essai »)

Restent donc 22 personnes début 2025 :

- 8 à l'équipe sensibilisation
- 5 à l'équipe séjour
- 3 aux ateliers de français
- 3 à l'équipe JLD
- 2 à l'équipe asile
- 1 à l'accueil secrétariat

Ce sont donc **un tiers** des personnes rencontrées qui ont intégré une équipe, **plus d'un quart** qui sont aujourd'hui dans une équipe. Les 75% restant auront suivi une sensibilisation intensive ..

Les moments forts du Groupe Local

En 2024, le Groupe local s'est réuni 4 fois, réunissant à chaque fois une trentaine d'adhérents.

- Le 6 février, décryptage de la loi Immigration : ses conséquences sur les personnes exilé.es, et les actions à mener en termes de sensibilisation, de mobilisation et de résistance.
- Assemblée locale le 10 avril : présentation du bilan de chaque équipe, renouvellement des instances et définition des priorités pour 2024
- Le 21 mai, décryptage du pacte européen
- Le 2 juillet, du fait des résultats du premier tour des élections législatives, la soirée festive prévue sur la plage a été remplacée par une réunion d'échanges au local sur : notre position en tant que Cimadiens, ce que nous devons faire avant le second tour et les "après" que nous devons envisager.
- Le 3 décembre, conférence de Flora Bajard et Mustapha El Miri, ethnologues, sur « Les routes migratoires de la jeunesse africaine : un parcours heurté vers l'émancipation », suivie d'échanges avec les adhérents.

En 2024, le festival Migrant'scène a été particulièrement riche en propositions (voir § Sensibilisation)

La présence du GL dans différentes instances de la Cimade

Le manque d'implication dans les instances (manque d'intérêt, manque de temps, ...) a été noté (en particulier au Conseil régional, où les bénévoles des autres GL comprennent mal qu'un aussi grand groupe que le nôtre ne puisse avoir qu'un seul représentant. Nous avons un représentant à l'AG nationale et personne au Conseil National La Cimade est un mouvement qui a besoin de militants.

La présence sur les réseaux sociaux

Un compte Instagram a été créé en fin d'année à l'occasion de Migrant'scène.

Audit sécurité des locaux

L'audit du Cabinet Ascoreal mandaté par la Cimade Nationale, constate que nos locaux ne sont pas aux normes de sécurité des ERP (Etablissements Recevant du Public) et devront faire l'objet de travaux. Le GL reste en relation avec le Bureau Véritas.

La trésorerie

Une vente de produits cimadiens a eu lieu en décembre, couplée avec la vente de produits palestiniens par l'association "Palestine 13" (association hébergée dans nos locaux). Les recettes ont été notamment renforcées par les formations animées (entreprise privée, association) autour du jeu pédagogique « Parcours du Migrant ».

Les partenaires

- Les collectifs de sans-papiers (Ensemble pour la régularisation, Collectif des Demandeurs de Papiers 13), les Usagers de la SPADA, Observatoire Hébergement, , Coordasso, MarseilleVSDarmanin, Collectif Anti-CRA, collectif Palestine en résistances, Fédération de l'Entraide protestante.
- Espace, Comede, l'Encre Bleue, LDH, Médecins du Monde, Osiris, Pastorale des Migrants, Réseau Hospitalité, RESF, RUSF, Secours Catholique, Syndicat Solidaires, The Truth, El Manba, Destination familles, les Amoureux au Ban pour ne citer que les principaux.
- Les équipes juridiques ont des liens très réguliers avec de nombreux avocat.e.s, membres de la commission Droit des Etrangers du Barreau de Marseille

*
* * *

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

GROUPE LOCAL DE NICE

En 2024 le groupe local 06 a vécu une fragilisation de sa structure et de ses instances malgré l'implication des instances régionales et du national, depuis l'automne 2023, pour redynamiser le groupe. Si le nombre d'adhésions en 2024 est resté à un niveau haut (40), plusieurs démissions d'équipiers de l'activité Asile et la démission du Bureau Local à l'automne 2024 ont mis un terme à la coordination (déjà fragile) des activités de la Cimade dans le département des Alpes-Maritimes. En outre les tentatives de désignation d'un représentant du groupe local 06, au conseil régional, n'ont pas abouti.

Au vu du contexte général de montée de l'extrême droite et de difficultés croissantes rencontrées par les personnes étrangères, il est nécessaire, qu'en 2025,

- le groupe local 06 se dote d'une instance de définition collective et d'organisation des actions de défense du droit des étrangers,
- le groupe local renforce son effectif d'équipiers

Grâce à la forte implication des bénévoles, le niveau d'activités en 2024 est resté soutenu dans les permanences et en détention, la participation aux actions à la frontière a été assurée et les actions de sensibilisation se sont amplifiées.

On notera particulièrement

- La forte implication des équipiers dans l'accompagnement des personnes étrangères détenues à la Maison d'Arrêt de Nice ou à la Maison d'Arrêt de Grasse. 252 personnes ont été accompagnées à Nice et 154 à Grasse au travers d'un total d'environ 1000 entretiens. Les personnes étrangères détenues ont ainsi bénéficié d'un accompagnement dans leur démarches relatives au séjour ou leur démarche de demande d'asile, ainsi que dans la rédaction de courriers administratifs, le lien avec leurs avocats, leurs familles, ...
- La mise en place d'un projet co-porté par l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) de l'Université Côte d'Azur et par RESF et La Cimade, d'interventions dans des classes primaires (du CE1 au CM2) autour d'activités pédagogiques et ludiques (jeux de La Cimade) sur la thématique des migrations humaines. 500 enfants (21 classes) de 14 communes du département ont ainsi été sensibilisés à la diversité des parcours migratoires et aux enjeux de l'altérité.



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

GROUPE LOCAL DU VAR

I. ORGANISATION INTERNE

Relations avec la CIMADE nationale et régionale :

- Jean-Luc KERENFLEC'H est membre de l'assemblée générale nationale et référent au bureau régional ;
- Deux sièges sont réservés au groupe varois au sein du conseil régional : Marie-Thérèse AN TOINE-PAYET et Jean-Luc KERENFLEC'H ;
- le conseil régional s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2024.

Coordination / Animation / Poste de trésorier –

Animée depuis le début de l'année 2023 par Marie-Thérèse ANTOINE-PAYET et composée de 8 personnes représentant les 2 orientations principales du groupe local (sensibilisation et aide juridique), l'équipe de coordination a continué de se réunir mensuellement au cours du premier semestre 2024 en présence de Marie et/ou de Fanchon. Au deuxième semestre 2024, sont apparues des difficultés de cohérences d'actions et d'éthique entre les différents groupes locaux de la région Sud-Est. Ces difficultés ont fortement impacté Marie et Fanchon. Cette dernière vient de quitter la CIMADE et la première est en partance. Les réunions de coordination mensuelles se poursuivent mais nous n'avons plus nos interlocutrices marseillaises depuis plus de 6 mois à nos côtés.

Les réunions de coordinations en bureau local permettent d'échanger des informations (d'effectuer la synthèse sensibilisation/juridique), de projeter des actions, de les organiser et d'en tirer des enseignements. Ces réunions permettent de prendre les décisions indispensables au bon fonctionnement du groupe local. C'est aussi à ces occasions que sont désignées les personnes appelées à représenter l'association lors des rencontres organisées par des collectifs ou des partenaires extérieurs.

Une fois par mois, avait lieu, avec Fanchon une réunion juridique, laquelle permettait de faire le point et de demander des conseils sur des dossiers difficiles. C'était aussi l'occasion de bénéficier de formations « éclairis » sur certains thèmes. L'absence de Fanchon, depuis l'automne 2024 a mis fin à ces réunions que nous avons décidé récemment de reprendre en interne aux fins de continuer à échanger.

Communication

Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu. Comme en 2024, une réflexion continue d'être menée aux fins de développer des échanges avec des personnes et des institutions proches : quel support, quelle destination, quelle exploitation ? Se pose aussi la question des actions à entreprendre pour rendre plus visible l'existence et les actions de notre antenne locale.

Si celle-ci continue d'être sollicitée par des établissements scolaires, voire des centres de vacances, si elle est invitée à des tables rondes, elle ne se rend pas visible sur les réseaux varois les plus interrogés. Il en résulte une audience limitée qui a notamment pour résultat de ne pas attirer davantage de bénévoles. Or, notre groupe restreint ne nous permet pas d'entreprendre des actions de communication d'envergure. La faculté de droit de Toulon pourrait constituer une ouverture et les relations avec elle existent. Ces relations ici encore, sont limitées dans la mesure où nous n'avons pas les moyens logistiques d'accueillir en stage des étudiants.

Incontestablement, la visibilité et la communication passent aujourd'hui par internet. Il faudrait créer un site et « l'alimenter ». Aucun de nous à Toulon n'a cette compétence. Un équipier dans ce domaine – comme dans les autres – nous serait plus qu'utile.

Le départ en 2024 de Jacques KERIGUY et Henry PAIN, pour des raisons personnelles, a amoindri l'action « sensibilisation » de notre antenne.

II. ACTIVITES INTERNES

Depuis le deuxième semestre 2023, nos activités, réunions et rendez-vous s'effectuent et dans la salle de la sacristie et dans la maison dite « le Faré » (ancienne maison du concierge réhabilitée). Dans le cadre de la convention signée avec l'EPUT, notre participation trimestrielle aux frais de fonctionnement est passée en 2024 à 280 € par trimestre.

SENSIBILISATION

10 février 2024 : participation à une table ronde (présentation de la Cimade) à Saint Maximin : Jacques KERIGUY/Aline BOUIT/ Aline FOURNIER

21 avril 2024 : participation à une table Cimade qui reçoit une dizaine d'élèves à 5 reprises

17 octobre 2024 : forum des associations au lycée Langevin : Daniel BALIZET/ Britta MEDUS / Aline BOUIT

13 septembre 2024 : rendez-vous avec le planning familial : Yves MIGUERES/ Marie-Hélène RAMBAUD. Sujet : *loi et circulaire Darmanin, quels impacts ?*

ACTIVITES JURIDIQUES

Principe de la prise de rendez-vous après un premier entretien téléphonique.

L'accueil

Lors des permanences du lundi se sont présentées en 2024 plus de 400 personnes : majoritairement (56%) des hommes, puis des femmes (44%) ; parfois les familles viennent ensemble. Ces personnes par ordre d'importance viennent des pays suivants : Algérie, Maroc, Tunisie, Europe de l'Est, Amérique du Sud, Côte d'Ivoire, Sénégal, Nigéria, au total 62 nationalités différentes. La grande majorité de ces personnes vient donc sur rendez-vous, pour des demandes de carte de séjour, OQTF, demandeurs d'asile refusés à l'OFPRA, regroupement familial, réunification, sortants de l'ASE. Les permanences ont lieu le lundi sauf du 29 juillet au 27 août, et 15 jours en décembre.

Welcome recevant les demandeurs d'asile, le Secours Catholique les mineurs.

Permanence téléphonique/ courriels/permanence juridique

Les entretiens téléphoniques ou par messagerie sont de l'ordre, en 2024, – avec 2 téléphones et un courriel – de 716 (ne sont pas comptés les entretiens avec les AS ou éducateurs qui téléphonent pour des renseignements d'ordre généraux et les entretiens suivis avec la même personne, donc le chiffre réel peut être facilement augmenté de 25 %).

Comme toujours, dans l'urgence et sans rendez-vous, l'entretien téléphonique est suivi (notamment dans les problématiques de refus de visas et d'OQTF) de courriels proposant des modèles de recours.

On observe que les chiffres 2024 accusent, par rapport à 2023, une baisse de 9 % environ, intervenue essentiellement entre juin et octobre 2024 : la promulgation de la loi DARMANIN a-t-elle découragé les demandes ? Cette baisse est à rapprocher de celle constatée dans la prison de la Farlède.

Si, en 2023, 40 % des entretiens téléphoniques étaient suivis d'un rendez-vous, le dernier semestre 2024 accuse lui aussi une tendance à la baisse :

- la dureté de la loi DARMANIN (fin des catégories protégées contre l'expulsion / impossibilité de renouveler plus de 3 fois le titre de séjour temporaire / l'allongement (rétroactif) à 3 ans de la durée pendant laquelle l'OQTF est exécutoire...) diminuent nos possibilités de réponses positives dans l'accompagnement des personnes ;
- une partie des demandes sont relatives aux dossiers traités par l'ANEF (que nous ne prenons pas en charge). Nous recevons toujours courriels et appels téléphoniques multiples sur les dysfonctionnements de l'ANEF. De très nombreuses personnes, y compris des étudiants, des français instruits et qui manipulent internet nous font part de leur désarroi et échecs ;
- les problématiques d'OQTF (voire d'IRTF) sont restées les mêmes en 2024 : elles représentent 10 % avec une accélération en fin d'année. Les IRTF sont de plus en plus fréquentes.

Prison

Jean-Luc KERENFLEC'H et Christine FLORI interviennent en binôme à la prison de la Farlède.

Entretiens = 130 (241 en 2023)

Essai d'explication de la baisse constatée : les détenus s'informent entre eux, et nous faisons l'hypothèse que nombre d'entre eux savent, quand ils n'ont pas de famille en France, pas de travail, et si au surplus ils sont présents en France depuis relativement peu de temps, ce qui les attend, et que l'aide de la Cimade ne leur sera d'aucune utilité pour leur éviter une mesure d'éloignement. Ce qui nous paraît bien illustrer cela en particulier, c'est le nombre de détenus avec lesquels nous n'avons eu qu'un seul entretien : 57.

Pour ceux qui ont un droit au séjour, et qui ne sont pas sous le coup d'une interdiction du territoire prononcée par le juge pénal (pour ceux-là, le droit au séjour est paralysé tant que l'interdiction demeure) :

- s'ils déposent une première demande de titre ou de renouvellement : pas de réponse de la préfecture ou bien, quand il y en a une, c'est un rejet pour motif de menace à l'ordre public du fait de la condamnation, et pour ainsi dire systématiquement depuis que les protections ont été supprimées, du prononcé d'une OQTF assortie d'une IRTF ;
- s'ils ont un titre de séjour en cours de validité, il leur est retiré pour le même motif, et la décision est là aussi accompagnée d'une OQTF et d'une IRTF ;
- si le titre de séjour détenu est une carte de résident, celle-ci fait systématiquement l'objet d'un arrêté de retrait, et il est remis aux intéressés, comme le prévoit dorénavant la loi, une simple autorisation provisoire de séjour, et non plus une CST « Vie privée et familiale » d'une durée d'1 an comme auparavant (rappelons ici que ces personnes se voyaient à l'issue de la durée de validité de leur CST refuser son renouvellement au motif de la menace à l'ordre public qu'illustrerait leur ancienne condamnation ; il en sera sans aucun doute de même des demandes de renouvellement des A.P.S).

A noter qu'à tout ceci s'ajoute 1) le temps très long pour obtenir la venue à la prison d'un photographe pour la prise des photos d'identité 2) le fait que la plupart des premières demandes de titre de séjour ou de leur renouvellement doivent être faites sur le site de l'ANEF.

III. **RELATIONS EXTERIEURES**

Var Migrants

Après un an d'arrêt en 2023 (du fait de l'absence d'un coordinateur, fonction actuellement reprise par le Secours Catholique) les rencontres ont repris en 2024 sur un petit rythme. Nous ignorons tous encore si ce collectif pourra retrouver souffle.

Migrants 83

A Toulon, Christine et Marie-Thérèse participent au Collectif Migrants 83, chaque deuxième mardi du mois.

Parmi les thèmes abordés la question des mineurs occupe toujours une place conséquente ; sont aussi organisées lors de ces réunions les thématiques du « Cercle de Silence » (un vendredi par mois) / les participations aux manifestations politiques, antiracistes. Parfois ont lieu des

interventions sur un thème précis relatif à la politique nationale s'agissant des migrants. Pour exemple, vous trouverez en annexe une intervention réalisée par notre antenne locale le 11 mars dernier à l'intention du Collectif : « la synthèse du rapport 2024 de la Cimade sur les Centres de Rétention Administrative ».

IV. REFLEXIONS

Loi Asile et Immigration (DARMANIN)du 26 janvier 2024 Circulaire Retailleau du 23 janvier 2025

Nous sommes dans la même réflexion qu'en 2023 :

- la loi nouvelle hautement répressive, l'impuissance dans laquelle nous sommes d'aider les « victimes » de l'ANEF, les refus majoritaires qu'oppose la préfecture à nos demandes de titre de séjour, refus suivis le plus souvent d'OQTF, d'IRTF, les difficultés insurmontables à aider les étrangers incarcérés, incitent l'équipe à se poser la question de savoir si une autre forme de lutte serait possible pour sensibiliser l'opinion publique ;
- la loi DARMANIN brandit comme une arme fauchuse la notion d'ordre public. Tout individu dont la présence est considérée comme un trouble à l'ordre public ou encore qui est défavorablement connu des services de police est sanctionné par une OQTF. Mais que devient le concept d'ordre public dans la décision de prendre comme on l'a vu, entre autres exemples, une décision de retrait de titre de séjour et de remise d'une APF, à l'encontre de personnes présentes sur le territoire depuis l'enfance, titulaires d'une carte de résident AU MOTIF QUE 10 OU 15 ANS AUPARAVANT elles ont été condamnées à quelques mois de prison ?

La circulaire Retailleau qui annule la circulaire Valls n'est pas en reste de férocité. Elle insiste sur :

- le caractère « dérogatoire et exceptionnel » de l'admission exceptionnelle au séjour ;
- le renforcement du niveau d'exigence en termes d'intégration des étrangers à notre société (l'engagement à respecter les principes de la République / contrôle de la maîtrise de la langue française / **durée de présence en France d'au moins 7 ans...**).

La durée de présence de 7 ans (la circulaire Valls comprenait des paliers de 3 et 5 ans) va supprimer 30 000 régularisations annuelles par le travail.

Enfin, on sait que les personnes frappées d'OQTF majoritairement restent sur le territoire français dans l'attente de pouvoir de nouveau solliciter un titre de séjour. Non seulement devront-elles attendre désormais 3 ans, mais encore verront-elles leurs chances de se voir régularisés s'amoindrir considérablement. En effet, aux motifs de garantir l'ordre public, la circulaire demande aux préfets de « ... porter une attention particulière aux demandes d'AES d'étrangers n'ayant pas satisfait à l'obligation qui leur a été faite de quitter le territoire français... cette mesure non exécutée pouvant justifier un refus de délivrance d'une carte de séjour temporaire... ».

Quelles possibilités d'aide à la régularisation reste-t-il à des associations comme la Cimade ?

Nous nous posons encore et de plus en plus la question et vous invitons à cette réflexion.

Demeure ce qui constitue la particularité des êtres humains : l'écoute et la parole.

Nous le constatons les années précédentes et c'est une constance. Nombreux, ceux qui se racontent quelques instants au téléphone et nous remercient avec chaleur, même lorsqu'on ne peut pas leur proposer une solution.

Nombreux ceux et celles qui s'assoient dans nos locaux et repartent l'air soulagé d'avoir un instant posé leur fardeau, de nous avoir montré ce qu'il contenait.

Christine et Jean-Luc peuvent témoigner plus fort encore de ce que peut représenter leur visite aux personnes emprisonnées.

Nous partageons de l'humanité. Cela ne suffit pas. Nous attendons en ce moment un accord sur la liste des métiers en tension pour, de nouveau, aider à la régularisation.

Marie-Thérèse ANTOINE-PAYET

Coordinatrice Antenne Locale de la CIMADE de Toulon

RAPPORTS D'ACTIVITE 2024

RAPPORT FINANCIER

Charges

L'exercice 2024 s'est terminé avec un total de charges de 206K€ supérieur aux prévisions (179K€).

Les frais de personnel (Rémunérations, cotisations et impôts) représentent près de 75% de ces charges avec un montant total de 153.2K€.

Les autres charges les plus importantes sont liées au local de Marseille dont La Cimade est propriétaire et dont elle assume toutes les charges.

La part des frais de déplacement et de mission est résiduelle (5.3% des charges) pour atteindre 12.4K€

Produits

Au total, la région a collecté 67K€, soit 88% de l'objectif initial inscrit au budget 2024.

Ces produits se répartissent ainsi :

- Cotisation 10.6 K€
- Ventes 7.7K€
- Prestations de services 2.6K€
- Subventions 27.5K€ dont 50% de la ville de Marseille
- Ressources liées à la générosité du public 19K€ dont 11 de dons et abandons de frais et 8 du Barreau des avocats de Marseille ainsi que de la Fondation du Protestantisme.

Résultat

En 2024, les produits collectés en région ne couvrent que 32% des charges régionales.

Une contribution du siège de 138K€ permet d'assurer l'équilibre du budget régional.

FOCUS sur les adhésions en région Sud Est

387 adhérents en 2024 contre 341 l'année précédente, soit + 46 (+13%). La région représente 10% des adhérents de La Cimade (3 935 au 31/12/2024).

Sur ce total, 251 adhérents étaient bénévoles, cad impliqués dans une activité au sein des groupes locaux, soit 24 de plus qu'en 2023 (227).